

OEC/CAT-EVA/FR/2006

**Groupe national des conversations
catholiques-évangéliques**
Regard sur le protestantisme évangélique en France
(2006)

Source :

Documents Épiscopat, n°8, 2006

documentation-unitedeschretiens.fr



Documents Épiscopat

N° 8/2006

Regard sur le protestantisme évangélique en France

Conversations évangéliques – catholiques

De nombreux textes œcuméniques sont proposés à la réception des Églises et communautés ecclésiales. Par rapport à eux, le document que vous allez lire présente une double particularité.

D'une part, il n'émane pas d'un comité mixte de dialogue officiel entre deux Églises. Son auteur est un Groupe de conversations composé de représentants mandatés de l'Église catholique en France, et de personnalités évangéliques qui n'engagent pas leurs Communautés respectives, mais sont représentatives de la diversité du courant du protestantisme auquel elles appartiennent. Le texte que vous allez lire est le premier document de dialogue entre catholiques et évangéliques en France reflétant cette diversité.

D'autre part, il ne s'agit ni d'un texte d'accord entre théologiens ni d'une déclaration commune de représentants d'Églises. Il ne s'agit pas non plus d'un rapport sur un sujet donné, qui fait apparaître des convergences et des divergences, comme le proposent, par exemple, les textes du Comité mixte entre catholiques et baptistes. Dans nos conversations, la participation catholique n'a consisté ni à approuver ni à infléchir l'exposé de la théologie et de la vie du monde évangélique. Elle a visé seulement à les rendre davantage compréhensibles pour les lecteurs (notamment catholiques auxquels ce texte est plus particulièrement destiné), de sorte qu'ils apprécieront mieux l'authenticité de la foi et de l'expérience spirituelle des évangéliques qu'ils rencontrent de plus en plus souvent dans leur quartier, leur travail ou leur famille.

Nous sommes convaincus que ce *Regard sur le protestantisme évangélique* répond à un besoin d'information particulièrement sensible dans notre pays en profonde mutation, tant au niveau religieux qu'au niveau des valeurs. Il concerne principalement les Églises évangéliques en France et ne prétend pas donner une vision complète du protestantisme évangélique d'autres pays.

Ce document exprime une volonté commune de mieux se connaître. En contribuant au dépassement des caricatures mutuelles et des incompréhensions, comme nous avons pu en faire progressivement l'expérience dans nos conversations, et comme cela se vit déjà localement en de nombreux lieux, puisse-t-il ouvrir des chemins nouveaux et durables de dialogue entre catholiques et évangéliques.

Co-Présidents :

Mgr Philippe GUENELEY, évêque de Langres
Pasteur Daniel RIVAUD

1. INTRODUCTION

1.1. ORIGINE ET OBJECTIF DU DOCUMENT

1.1.1. Historique

Le groupe « Conversations évangéliques-catholiques » est né à la suite d'une rencontre en 1996 entre un évêque, Gérard DAUCOURT, alors président de la Commission épiscopale pour l'Unité des chrétiens, et le pasteur Daniel RIVAUD lors d'un rassemblement de l'Arche avec Jean Vanier. Deux buts ont été identifiés dès le départ : permettre une meilleure connaissance mutuelle et aborder ensemble certaines questions éthiques.

Des échanges épistolaires, puis une nouvelle rencontre, firent naître le désir de poursuivre de manière plus élargie ce type de partage. La première rencontre eut lieu le 16 juin 1998 au Mont Roland, près de Dole (Jura) ^[1].

1.1.2. Statut du groupe

L'idée fut lancée. La Commission épiscopale pour l'Unité des chrétiens donna son aval. Vu la grande diversité des sensibilités, du côté évangélique, ce fut plus difficile. Il fut décidé que les membres évangéliques, bien que représentatif chacun d'un courant, participeraient à titre personnel.

Ce groupe fut constitué de douze membres : six membres de l'Église catholique, habilités par la commission épiscopale pour l'Unité des

chrétiens (un évêque, quatre prêtres et un laïc), et six pasteurs d'Églises évangéliques. Chacun d'entre eux y participa dans le respect mutuel avec une entière loyauté à sa foi. Dès le début, il fut défini qu'il s'agissait de conversations interconfessionnelles. Le groupe s'est réuni régulièrement deux ou trois fois par an.

1.1.3. Objectifs actuels

Deux objectifs principaux se sont dégagés :

- apprendre à mieux connaître ce qui constitue l'identité évangélique ;
- travailler les questions éthiques.

Ainsi, nous avons étudié ensemble les points sur lesquels catholiques et évangéliques sont en accord ou en divergence.

1.1.4. Résultats

Les échanges, tant sur des questions théologiques que sur des questions de fonctionnement ecclésial ou d'autre nature, ont montré l'importance d'une explicitation de nombre de termes utilisés de part et d'autre.

Cette explicitation a permis de constater que sur certains points nous n'étions pas si éloignés les uns des autres, en particulier dans le domaine éthique. Sur d'autres, il a été possible de mieux cerner nos divergences (par exemple, au niveau de nos conceptions respectives de l'anthropologie et des questions liées au

[1] Étaient présents lors de cette rencontre : Pasteurs D. Rivaud, R. Heris, J.-L. Leibe, F. Rochat, P. Lannoy (U), et Mgr G. Daucourt, M. Y. Calais, pères C. Forster, A. Guimet, P. Jay.

péché qui s'y rattachent). Depuis 2001, le groupe a travaillé à l'élaboration de ce document de présentation des évangéliques à destination des catholiques, principalement de leurs responsables.

1.2. OBJET DU DOCUMENT

1.2.1.

La suspicion est fréquente vis-à-vis des milieux évangéliques, malgré les efforts faits pour l'éviter [2]. Cette attitude est entretenue par l'actualité et par des mouvements de l'opinion publique dans notre situation d'inculture religieuse. Une note d'éclaircissement, particulièrement à l'usage des communautés catholiques, nous semble nécessaire. Elle pourra évidemment être utile à tous ceux qui s'intéressent à cette question (médias, pouvoirs publics, organismes divers).

1.2.2.

Le regard, souvent négatif, porté sur les Églises évangéliques peut s'expliquer en partie par la distance que celles-ci ont prises à l'égard des autres Églises et par certaines attitudes ou prises de positions historiques de ces dernières vis-à-vis des évangéliques. Il s'appuie encore sur des comportements personnels ou collectifs qui peuvent présenter, à des degrés divers, des attitudes sectaires.

Pour les observateurs extérieurs, s'y ajoutent quatre autres difficultés :

- le nombre et la grande diversité des dénominations évangéliques,

- la faiblesse des informations les concernant,
- le caractère autoproclamé ou apparemment autoproclamé de certains pasteurs,
- la méconnaissance des pratiques et des critères d'organisation des communautés (désignation des ministres, baptême, évangélisation, etc.).

1.2.3.

Plus globalement, le bouleversement du paysage religieux impose de se donner de nouveaux moyens d'observer et de comprendre les faits religieux. Un des aspects de ce bouleversement est la place que tiennent désormais les évangéliques : au plan mondial, ils représentent environ les deux tiers du protestantisme, et en France probablement les trois quarts des protestants pratiquants (Cf. § 2.2). La mondialisation, qui touche le domaine religieux comme les autres, et la dérégulation religieuse qui s'ensuit, provoquent chez beaucoup de nos contemporains inquiétude et interrogations.

1.2.4.

Pour découvrir les traits particuliers aux Églises évangéliques françaises, il convient d'abord de partir à la découverte de l'identité évangélique proprement dite, puis d'explicitier les spécificités des Églises évangéliques en général, et enfin de dresser un bref état des lieux de leurs situations dans notre pays.

[2] Il existe, tant au niveau international qu'en de nombreux pays, des dialogues entre l'Église catholique et des évangéliques. Voir par exemple : SCHWEITZER Louis (dir.), *Le dialogue catholiques-évangéliques. Débats et documents*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2002, 265 p.

2. À LA DÉCOUVERTE DE L'IDENTITÉ ÉVANGÉLIQUE

2.1. L'ENRACINEMENT HISTORIQUE

À l'exemple de l'Église primitive, les chrétiens évangéliques se veulent d'abord et avant tout fidèles à l'Écriture sainte. Une telle fidélité s'inscrit cependant nécessairement dans une tradition, au demeurant fort riche et non monolithique, dont les expressions variées ont souvent marqué de façon décisive le cours de l'histoire de l'Église. Si l'enracinement de l'identité évangélique contemporaine remonte manifestement à la Réforme du XVI^e siècle et aux Puritains du XVIII^e siècle, il n'est chez les évangéliques guère d'hésitation à la faire remonter plus avant, c'est-à-dire à la plupart des Pères de l'Église ainsi qu'à tous les pré-Réformateurs (Pierre Valdo, Jean Hus, John Wycliff...). Depuis le puritanisme*, d'autres influences ont contribué à façonner l'actuel « évangélisme ». On citera en particulier :

- le réveil* piétiste du XVII^e siècle,
- celui de Wesley au XVIII^e siècle,
- ceux du Pays de Galles et de Genève au XIX^e siècle,
- le rayonnement de plusieurs théologiens rappelant ce qui était à leurs yeux les « fondements » de la foi (Fundamentals)^[3], à la fin de ce même XIX^e siècle,
- la naissance du pentecôtisme au début du XX^e siècle et toute l'extension qui en a découlé ;

- la vague des « nouveaux évangéliques » qui posèrent les bases d'un renouveau théologique lequel marquera profondément la seconde moitié du XX^e siècle ;
- enfin l'apport charismatique* des années 1970.

En France, la filiation spirituelle s'est faite essentiellement, d'abord par les protestants du XVI^e et du XVII^e siècles, ensuite, et entre autres, par les hommes du Réveil qui s'opposèrent à la théologie libérale. Cette filiation révèle que les évangéliques ne conçoivent pas la réalité de la succession apostolique en termes de succession dans un cadre institutionnel, mais en termes de fidélité à la Parole révélée de l'Écriture sainte. Si toutes les Églises évangéliques (au sens mentionné en 2.3) sont donc bien filles de la Réforme, les Églises de professants le sont en particulier de sa branche réformée issue de Zwingli et Calvin.

2.2. DES ÉGLISES DE PROFESSANTS

C'est en réaction ou en opposition aux Églises multitudinistes* que s'est faite l'histoire des Églises de professants*, dites aussi « Églises libres »*. Ces Églises ont, en effet, vu le jour – il y a unanimité des spécialistes sur ce point – à Zurich avec la création, dès 1523, de la première Église de professants

[*] Un astérisque * renvoie au glossaire qui constitue l'annexe 3 de ce document.

[3] Ces « fondamentaux » sont : l'inerrance biblique, la naissance virginale, l'expiation, le pouvoir miraculeux de Jésus et sa résurrection.

sous l'impulsion d'un groupe de théologiens de l'entourage de Zwingli^[4]. « *En vertu de ce principe, seuls les "vrais" chrétiens étaient admis dans la communauté ; celle-ci était donc une association volontaire, séparée du monde, d'individus réellement sanctifiés* »^[5]. En France, les fondements de l'idéal professant furent posés par les Églises mennonites^[6], baptistes* et méthodistes*. Mais sa visibilité a pris surtout forme après la rupture du synode réformé de 1848 qui fut suivie de la constitution de l'Union des Églises évangéliques libres*.

Aujourd'hui, à l'instar de la première Église évangélique de professants, à laquelle toutes les branches professantes se rattachent selon une lignée historico-spirituelle ou seulement spirituelle, l'ensemble des Églises de professants exigent de leurs membres « *une foi personnelle en Jésus-Christ, se traduisant par une vie conforme aux enseignements de l'Écriture* ». Ainsi, très manifestement, c'est l'ecclésiologie qui constitue la spécificité propre des Églises de professants* : « *sont membres de l'Église [locale], non pas ceux qui assistent aux assemblées et qui participent plus ou moins à la vie de la communauté locale, mais les personnes qui ont fait profession personnelle de leur foi – la foi de l'Église – et, pour la plupart des Églises [...] ont été baptisées par immersion* »^[7].

2.3. L'APPELLATION « ÉVANGÉLIQUE »

Le premier sens fait essentiellement référence à l'allemand *evangelisch* qui désigne généralement l'appartenance (souvent purement sociologique) aux Églises protestantes officielles. En France, aujourd'hui, ceux qui se reconnaissent évangéliques, en référence au terme anglo-saxon *evangelical*, appartiennent à un courant très « typé » du protestantisme dont se réclame l'ensemble des Églises de professants, les Églises évangéliques non professantes, comme par exemple en France les Églises Réformées Évangéliques Indépendantes (EREI), mais aussi une frange importante de chrétiens appartenant aux Églises les plus connues de la Réforme (réformés, luthériens, anglicans).

2.4. CARACTÉRISTIQUES ET UNITÉ DES ÉVANGÉLIQUES^[8]

La synthèse théologique^[9] qui démarque les évangéliques des autres orientations théologiques ou confessionnelles présente principalement deux caractéristiques :

[4] Voir l'article « Anabaptisme » du glossaire.

[5] WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1967, p. 272. Il s'agit ici d'une remarque sociologique. D'un point de vue théologique, les évangéliques, pour leur part, parleraient plus volontiers d'« *individus réellement engagés dans le processus de la sanctification* ».

[6] Voir l'article « Anabaptisme » du glossaire.

[7] DE VÉDRINE Marie, « L'Église du XXI^e siècle sera professante ou elle ne sera pas ! », *ICHTHUS*, n° 133, 1985-6, p. 19.

[8] Voir par exemple KUEN Alfred, *Qui sont les évangéliques ? Identité, unité et diversité du mouvement*, Saint-Légier (Suisse), Emmaüs, 1998, 144 p. ; SINCLAIR Christopher (dir.), *Actualité du protestantisme évangélique*, Strasbourg, Presses Universitaires, 2001, 180 p. ; FATH Sébastien (éd.), *Entre rupture et filiation. Le protestantisme évangélique : un christianisme de conversion*, Tournai, Brepols, 2004, 379 p., *Du ghetto au réseau. Le protestantisme évangélique en France 1800-2005*, Genève, Labor et Fides, 2005, 425 p.

[9] Voir la présentation qu'en fait BLOCHER Henri in « La théologie des chrétiens évangéliques : esquisse d'une physionomie », *Unité des chrétiens*, n° 55, juillet 1984, pp. 5-6.

2.4.1. La première caractéristique est double

- la reconnaissance de l'autorité souveraine de l'Écriture sainte, comme Parole de Dieu, en matière de foi et de vie en en tirant toutes les conséquences, ce que certains appellent le « biblicisme »* ;
- et le fort accent sur l'expérience de la conversion, sur l'appropriation personnelle du salut, et sur la libre action du Saint-Esprit.

D'un point de vue évangélique, la conjonction de ces deux éléments est évidente : si vraiment l'Écriture sainte fait autorité, comment pourrait-on ne pas en déduire « la nécessité d'adhérer personnellement, de manière consciente et volontaire à ce que la Parole demande : accepter le salut par un acte de foi (= conversion ou nouvelle naissance) et conformer sa vie aux exigences de l'Évangile »^[10] ?

2.4.2. La seconde caractéristique concerne les différents apports d'éléments dont l'agencement constitue le *credo* des évangéliques

- *Premier apport* : avec les diverses confessions chrétiennes, les évangéliques partagent la foi exprimée dans les premiers *credo* de l'Église. Ainsi adhèrent-ils très fermement à « l'orthodoxie trinitaire et christologique des premiers siècles... [confessant] avec [...] énergie la foi de Nicée et de Chalcédoine, l'humanité et la divinité absolue du Christ consubstantiel au Père »^[11] ; même

profession de foi concernant la naissance virginale de Jésus, la réalité du monde surnaturel et des miracles, l'Église en tant que Corps de Christ, la résurrection des morts et le jugement dernier.

- *Deuxième apport* : les évangéliques ont aussi été à l'école des Réformateurs. Comme eux, ils professent la souveraineté de Dieu, la révélation contenue dans l'Écriture seule, la corruption de l'homme « né dans le péché » et incapable par lui-même d'aucun bien, l'importance absolument centrale de « l'expiation substitutive du Christ », c'est-à-dire la mort du Christ sur la croix à la place du croyant, le salut par grâce reçu par le moyen de la foi. Les évangéliques ont repris les trois mots d'ordre des Réformateurs : *sola scriptura, sola gratia, sola fide*.

- *Troisième apport* : les mouvements de Réveil ont largement revalorisé certains aspects bibliques, qu'une aile de la Réforme avait négligés. Ces aspects bibliques qui ont été redécouverts et que les évangéliques ont intégrés à leur corps de doctrines sont : la nécessité d'une foi personnelle vivante, d'une marche chrétienne dans l'obéissance et la sanctification au quotidien, l'urgence de l'évangélisation et de la mission jusqu'aux extrémités de la terre, le développement d'une action sociale à tous les niveaux, et l'attente du retour imminent du Christ en personne.

Les trois grands apports mentionnés ci-dessus constituent un ensemble doctrinal cohé-

[10] « Qui sont les Évangéliques ? », *ICHTHUS*, n° 128, 1985/1, p. 16.

[11] BLOCHER Henri, *art. cit.*, p. 5.

rent dont rendent compte les confessions de foi évangéliques. Celle de l'Alliance évangélique de 1846 (voir l'annexe 1) a servi et sert encore de référence ou d'exemple à la quasi totalité des organismes évangéliques fonctionnant sur un plan interdénominationnel et international.

L'union avec le Christ révélé par l'Écriture procure une réelle unité spirituelle avec tous ceux qui ont fait la même expérience fondamentale que la Bible (Jn 3) appelle « nouvelle naissance ». Celle-ci débouche à son tour sur

une profonde unité théologique. Une juste connaissance du monde évangélique étant rendue indiscutablement difficile par son morcellement, sa convergence sur les points essentiels est d'autant plus significative. En fait, cette unité spirituelle transcende les divergences théologiques, souvent secondaires. Elle permet des actions communes, efficaces sur le terrain, tant au niveau de l'évangélisation et de la mission que de l'action sociale et d'un engagement éthique conséquent. Elle est au cœur de la spécificité évangélique.

3. LES SPÉCIFICITÉS DES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES

3.1. L'ÉCRITURE

La caractéristique principale des Églises évangéliques, celle dont découlent toutes les autres, est bien leur attachement inconditionnel à l'autorité de l'Écriture considérée comme « unique règle de la foi et de la vie ».

Le principe de l'autorité de la Bible, qui découle de son inspiration, sous-tend et contrôle l'herméneutique évangélique. Une telle manière de lire la Bible se veut respectueuse du texte biblique qui est considéré comme entièrement digne de foi^[12]. Convaincus de l'unité foncière de la pensée biblique, les évangéliques affirment l'harmonie et la cohérence de l'Écriture et croient que celle-ci est elle-même son meilleur interprète.

L'article XVIII de la première *Déclaration de Chicago** (1978) précise notamment qu'il faut interpréter l'Écriture par une exégèse grammaticale et historique en tenant compte des formes et procédés littéraires. Cela va à l'encontre de la caricature d'une dictée de l'Écriture reçue de façon mécanique et du mépris d'études approfondies.

Les règles d'interprétation de l'Écriture, communément admises dans les Églises évangéli-

ques^[13], sont en particulier : prendre en compte toute l'Écriture, mais seulement l'Écriture, notamment interpréter l'Écriture par l'Écriture en partant des textes clairs pour comprendre les textes plus obscurs.

Par ailleurs, l'insistance sur une lecture personnelle et responsable des Écritures, au sein des Églises évangéliques, ne minimise, en aucune façon, l'importance d'une lecture communautaire complémentaire, bien au contraire. En effet, si le chrétien évangélique est appelé à enraciner personnellement sa foi dans la Parole de Dieu, il est aussi appelé à bénéficier de l'enseignement biblique apporté par ceux qui en ont le ministère au sein de l'Église locale, quitte à en vérifier, comme en Actes 17,11, la conformité aux Écritures. Lecture personnelle et lecture communautaire vont de pair, l'Église locale demeurant en ce sens « la colonne et l'appui de la vérité » (1 Tm 3,15).

3.2. LE BAPTÊME

Pour la grande majorité des Églises évangéliques en France (voir 1.2.2. et glossaire), le baptême des croyants^[14] correspond seul au baptême biblique. La foi personnelle de celui

[12] Cette manière de lire la Bible est généralement exprimée chez les évangéliques par le mot « inerrance »*.

[13] Voir par exemple KUEN Alfred, *Comment interpréter la Bible*, Saint-Légier (Suisse), Emmaüs, 1991, 321 p.

[14] Pour mieux mesurer les enjeux théologiques évoqués, on se référera avec profit aux textes : *Pour un dialogue sur le baptême au sein de la FPF* (septembre 1990) et *Convictions baptistes et catholiques sur le baptême* (19 juin 1998). À noter cependant que des Églises évangéliques, comme les Églises réformées évangéliques indépendantes (EREI) ou certaines Assemblées dites darbystes*, pratiquent également le pédo-baptême (baptême des nouveau-nés).

qui demande le baptême doit donc, dans tous les cas, le précéder, pour que celui-ci puisse être valide. Témoignage extérieur d'une réalité intérieure, le baptême est bien ainsi le signe visible d'une grâce invisible.

Conformément à leur compréhension des Écritures, les évangéliques professants pratiquent généralement le baptême par immersion^[15] pour exprimer le passage de la mort à la vie. Pour eux, le baptême célèbre et atteste la nouvelle naissance d'en haut, mais ne l'effectue pas. La grâce divine est offerte aux hommes dans l'annonce de la Parole, qui est un appel à croire et à la recevoir. Il est évident que la source de ce don est en Dieu. Mais c'est seulement lorsque la Parole est reçue par la foi que l'Esprit de Dieu est donné au croyant, faisant de lui un enfant de Dieu, un homme nouveau en Christ. Le baptême célèbre cette relation et atteste que les promesses de Dieu s'appliquent à celui qui croit. Il manifeste l'entrée dans l'Église Corps du Christ.

D'autre part, aux yeux des évangéliques, la gratuité du don est mise en danger si elle est liée à un rite humain.

La conséquence logique, c'est que le baptême n'est administré qu'à des croyants, pas nécessairement à des adultes : ce qui importe ce n'est pas l'âge, mais la libre confession de foi du baptisé. Lorsque le baptême est demandé par un mineur, l'autorisation des parents est obligatoirement requise.

La plupart des évangéliques reconnaissent comme valide le baptême pratiqué par d'aut-

res Églises, à condition qu'il ait été administré sur confession de foi personnelle, « *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* ». Toutefois certains parmi eux considèrent qu'il n'est pas complet s'il n'a pas été fait par immersion. Quelle que soit la forme de leur baptême, les chrétiens des autres confessions peuvent tout à fait être reconnus par la plupart des évangéliques comme des frères et sœurs en Christ, s'ils professent une foi chrétienne personnelle.

En résumé, pour les évangéliques, à la lumière des affirmations de la Bible, trois « actions » se rejoignent lors d'un baptême :

- Dieu offre sa grâce et agit par son Esprit,
- l'Église annonce, vit l'Évangile et baptise,
- le candidat au baptême confesse sa foi et exprime son désir d'entrer personnellement dans l'Alliance offerte par Dieu à tous les hommes.

L'acte du baptême est donc précédé d'une confession de foi personnelle et d'un témoignage de la conversion du croyant. Le baptême a lieu devant l'assemblée des fidèles. Il est généralement accompagné d'un enseignement et d'une prière, souvent avec imposition des mains. Dans une majorité de cas, il est administré par un ministre reconnu ou une personne habilitée par l'Église.

3.3. LA SAINTE CÈNE

Pour les évangéliques, la célébration de la Cène a une forte portée symbolique.

[15] Même si le fond (la foi) est plus important que la forme (le mode de baptême), la forme choisie n'est pas sans signification.

3.3.1. Institution

Les évangéliques reconnaissent que la Cène a été instituée par Jésus-Christ (1 Co 11, 23-26 ; Mt 26, 26-28 et parallèles) comme repas de la nouvelle alliance, comme signe de communion actuelle entre les disciples et comme célébration des prémices du Royaume. Ils accomplissent ainsi ce que le Seigneur a prescrit : ils rompent le pain et boivent la coupe ensemble en mémoire de Lui, chacun s'examinant soi-même préalablement.

3.3.2. Symbole

Pour les évangéliques, la Cène est un symbole qui commémore la mort du Christ en croix et sa résurrection.

Ceux qui participent au repas proclament par là même la mort du Christ comme la source de leur vie et de leur union en un seul Corps.

En leur rappelant la rédemption en Jésus-Christ, la Cène recentre la foi des évangéliques sur l'essentiel : le salut du croyant lui a été acquis par le sacrifice de Jésus, par son corps livré, son sang versé.

3.3.3. Sacrifice du Christ

Les évangéliques confessent l'unique sacrifice du Christ accompli sur la croix et agréé par le Père, ce dont témoigne sa résurrection. C'est ce sacrifice qui sauve les croyants de leur péché et ouvre à la communion de vie avec Dieu. Toute autre compréhension sacrificielle de la Cène est considérée comme pouvant mettre en cause le « une fois pour toutes » du sacrifice de la croix.

3.3.4. Présence du Christ

Pour les évangéliques, le Seigneur ressuscité et monté au ciel est absent de corps lors de la célébration du repas, d'où la nécessité de signes pour représenter son corps. Le Christ est cependant réellement présent par son Esprit, en vertu de sa promesse d'être avec les siens tous les jours jusqu'à la fin des temps et, spécialement, quand ils sont rassemblés en son nom et le célèbrent par les signes qu'il a lui-même institués.

Selon cette approche, il n'y a pas transformation du pain et du vin en corps et sang du Seigneur. Le « *ceci est mon corps* » de l'institution est à comprendre au sens métaphorique selon lequel Jésus dit aussi ailleurs qu'il est la porte des brebis ou la vigne. Toutefois, la célébration de la Cène est un moment privilégié où se vit une profonde communion avec le Seigneur.

3.3.5. Célébration et liturgie

La communauté rassemblée à la Cène confesse et proclame, devant le monde visible et invisible, l'œuvre accomplie par le Christ. C'est pourquoi la Cène doit être célébrée comme une fête.

Il n'y a pas de liturgie fixe et contraignante pour la célébration de la Cène, qui est habituellement, mais non exclusivement, présidée par le pasteur ou les anciens. Elle s'inscrit généralement dans la trame du culte suite à la prédication de la Parole. Elle peut comprendre successivement :

- le rappel de l'institution, par la lecture d'un passage biblique, qui peut être brièvement commenté,

- assez souvent prolongé par l'avertissement de l'apôtre Paul de s'examiner soi-même (*cf.* 1 Co 11, 23-29),
- une prière d'action de grâces et de supplication, au cours de laquelle l'Esprit peut être invoqué sur les personnes et non sur les éléments.

Sont généralement invités à la communion tous ceux qui confessent le Christ comme Sauveur et Seigneur : pain et vin sont distribués à tous ceux qui, après s'être examinés, souhaitent les recevoir^[16]. Pendant ce temps, les participants peuvent prier spontanément.

3.4. MARIAGES ET OBSÈQUES

Mariages et obsèques sont deux situations de rencontres mutuelles, et parfois de surprises et de tensions, entre catholiques et évangéliques. Le lecteur attentif des paragraphes précédents, en particulier sur la question du baptême, aura compris que la différence tient surtout à leur compréhension de ce qui touche aux sacrements.

3.4.1. Mariage

Pour les évangéliques, le mariage est une institution divine qui remonte aux origines (Gn 2, 18-24) et non un sacrement de l'Église. Cependant, il est l'objet d'une cérémonie religieuse. Les évangéliques considèrent que le mariage, fut-il uniquement civil, est parfaitement valide, mais la cérémonie religieuse rappelle le caractère sacré du mariage. Elle souligne l'importance de fonder le foyer chrétien sur le roc solide de la Parole de Dieu et de prier avec le couple en demandant la bénédiction de Dieu sur leur

union. Dans l'intention du Créateur, le mariage est pour toute la vie. Jésus, en réponse à la question de ses interlocuteurs (Mt 19, 3-9) rappelle ce principe en précisant, qu'à cause de la dureté du cœur de l'homme, le divorce peut être envisagé. Il s'agit cependant dans tous les cas d'un écart par rapport à l'intention divine. Une partie des évangéliques acceptent de considérer la possibilité d'un remariage, si les raisons du divorce sont graves (adultère, abandon du conjoint, ...).

3.4.2. Obsèques

La cérémonie des obsèques est avant tout destinée à accompagner la famille et les amis du défunt, en cherchant dans la Parole de Dieu et la prière, la consolation et la raison d'espérer. Les évangéliques ne prient pas pour les morts. Ils remercient Dieu pour ce qu'Il a donné pendant le temps vécu ensemble avec le défunt. Il est important de pouvoir affirmer la foi au Christ ressuscité et la résurrection glorieuse de tous ceux qui sont morts en ayant reconnu leur état de pécheur et mis leur foi dans le Christ mort sur la croix pour eux.

3.5. LE SACERDOCE UNIVERSEL

La mise en œuvre pratique du sacerdoce universel des croyants correspond à une implication réellement capitale de l'ecclésiologie évangélique.

Ce sacerdoce universel signifie l'égalité et la responsabilité personnelle de chacun de leurs membres. Cela suppose la possibilité de principe d'exercer les différents charismes et

[16] La discipline de l'« hospitalité eucharistique » est variable selon les Églises évangéliques.

ministères qui leur sont reconnus, y compris ceux de prêcher, baptiser et présider la Cène. Pour quelques évangéliques cependant, ces fonctions sont exclusivement réservées aux pasteurs et anciens.

Ces Églises accueillent une diversité de ministères dont les appellations et modes de reconnaissance peuvent varier. La reconnaissance de ces ministères donne lieu, dans la majorité des Églises évangéliques, à une imposition des mains accompagnée de prières.

On peut donc considérer qu'avec la prédication fidèle de la Parole et la reconnaissance des ministères particuliers, cette compréhension du sacerdoce universel est l'une des marques des Églises évangéliques.

3.6. MODE D'ADMINISTRATION DES ÉGLISES

La plupart des évangéliques affirment que l'Église universelle est à la fois humaine et divine. Elle est un organisme vivant que la Bible compare à un corps et à une famille, dont il est inconcevable qu'un professant ne soit pas membre. Elle se concrétise visiblement dans une communauté, une Église locale qui correspond fréquemment à une entité autonome.

Si le mode d'administration des Églises conduit souvent à valoriser l'administration locale, celle-ci peut se décliner sur différents registres :

- le registre synodal, par exemple en France, dans l'Union des Églises Évangéliques Libres (UEEL) ou l'Union des Églises Évangéliques Arméniennes (UEEA) ;

- mais aussi et surtout, le registre congrégationaliste. Celui-ci consiste à reconnaître à l'Église locale le plein droit de s'administrer de façon autonome à tous niveaux. Cela se manifeste non par une grande Église unique, mais par une multiplicité d'Églises locales autonomes. Cependant, selon cette conception, autonomie ne signifie pas indépendance totale : une interdépendance, une communion peuvent en effet s'exprimer sous diverses formes selon les courants évangéliques : collège pastoral, ministères apostoliques (fondation d'Églises locales nouvelles, développement de la communion entre Églises, etc.), jusqu'à une instance synodale ou une Commission de référence d'union d'Églises.

3.7. RELATION À LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée dite anabaptiste de Zurich (1523) fut la première Église évangélique libre : elle a pratiqué une farouche indépendance à l'égard des pouvoirs politiques. Les Églises de professants s'y sont tenues, malgré les très fortes pressions exercées sur elles.

Les professants sont, par là, devenus les plus hardis promoteurs et défenseurs de la liberté de conscience. Cependant, cette indépendance affirmée à l'égard de l'État ne signifie en rien un désengagement des affaires du monde.

Ces Églises ont contribué à donner naissance à la reconnaissance des Droits de l'homme et à l'élaboration de déclarations. Elles sont en effet à l'origine du premier document qui ait revendiqué comme un droit la protection

positive par l'État de la liberté de conscience. Grâce à ces Églises, cette liberté fut inscrite dans le pacte fondateur de Rhode Island en 1638, puis pour la première fois dans la constitution d'un État, celui de Pennsylvanie en 1701.

Depuis, les Églises évangéliques ont manifesté leur volonté de présence au monde, notamment à travers un engagement socio-politique. Elles ont été à l'origine de nombreuses Œuvres sociales, tant en France qu'à l'étranger. Lors de deux congrès internatio-

naux marquants, celui de Lausanne* en 1974, et celui de Manille en 1989, les évangéliques ont déclaré notamment : « *Nous reconnaissons avec humilité que nous avons été négligents et que nous avons parfois considéré l'évangélisation et l'action sociale comme s'excluant l'une l'autre [...]. Nous affirmons que l'évangélisation et l'engagement socio-politique font tous deux partie de notre devoir chrétien. Tous les deux sont l'expression nécessaire de notre doctrine de Dieu et de l'homme, de l'amour du prochain et de l'obéissance à Jésus-Christ* » (Déclaration de Lausanne, § 5).

4. LES ÉVANGÉLIQUES FRANÇAIS : UNE MINORITÉ MÉCONNUE

4.1. UNE MINORITÉ DYNAMIQUE

La spécificité évangélique n'a été que rarement comprise sous le rapport des caractéristiques décrites au chapitre 2. Les évangéliques, à l'origine, sont des hommes et des femmes insatisfaits de l'état de l'Église, en recherche de vérité et d'authenticité. Ils sont animés par un besoin profond de vivre selon la volonté de Dieu révélée dans l'Écriture. Ce ne sont pas des fanatiques religieux, mais la plupart du temps ils ont été assimilés à des sectes.

Ils sont plus attachés à la notion d'Église, corps mystique du Christ, et à l'enseignement de l'Écriture, qu'à l'Église Institution, qu'il s'agisse de l'Église catholique ou des Églises protestantes luthériennes et réformées. Leur histoire, jalonnée de nombreux épisodes douloureux, a marqué leur mémoire.

En raison du contexte historique de la France, ils sont peu nombreux. Leur volonté de ne pas se conformer à l'esprit du monde, leur façon de s'adresser à Dieu ont contribué à leur marginalisation. De plus, lorsqu'ils évangélisent, ils dérangent par leurs convictions et par la simplicité du message.

Aujourd'hui, les évangéliques se caractérisent plus particulièrement par les quelques points suivants :

Leur unité spirituelle

Vu de l'extérieur, le monde évangélique peut paraître morcelé et fragmenté. Il est vrai qu'il n'y a pas de structure centralisatrice. Mais cette diversité, autant liée à l'histoire qu'à l'ecclésiologie, n'empêche pas une profonde unité sur les questions essentielles. Elle est même considérée par la plupart des évangéliques comme un cadeau de Dieu. Longtemps, par manque de communication et de contacts, certains d'entre eux ont pensé qu'ils étaient les seuls fidèles, ou tout au moins les meilleurs. Ici aussi, les choses ont changé radicalement. Des structures fédératives ou associatives transversales ont permis au plus grand nombre de se découvrir unis sur l'essentiel.

Leur volonté de communiquer l'Évangile à tous

Si les évangéliques apparaissent souvent comme pratiquant le prosélytisme, c'est qu'ils sont habités par la conviction qu'il n'y a de salut qu'en Jésus-Christ seul. Le *Manifeste de Manille* l'affirme clairement : « *Notre vocation est de proclamer le Christ dans une société de plus en plus pluraliste [...] les apôtres ont fermement [annoncé] le caractère unique, indispensable et central du Christ. Nous devons faire de même [...] Rien ne nous permet donc d'affirmer que le salut peut se trouver en dehors du Christ et sans une reconnaissance explicite,*

par la foi, de son œuvre [...] Il y a un seul Évangile, comme il y a un seul Christ, dont la mort et la résurrection constituent le seul chemin qui conduit au salut. Nous rejetons donc à la fois le relativisme, qui considère toutes les religions et spiritualités comme également valables pour s'approcher de Dieu, et le syncrétisme qui voudrait mêler la foi au Christ et les autres croyances »^[17].

Leur « refus de tout universalisme du salut »^[18] et leur conviction que la Bonne Nouvelle de l'Évangile doit être communiquée à tous les hommes, conformément à l'ordre du Christ en Mt 28, expliquent leur engagement dans l'évangélisation et dans la Mission.

Du point de vue évangélique, l'évangélisation authentique se doit d'être pleinement respectueuse du prochain, même si elle implique toujours une volonté de persuasion.

Le *Manifeste de Manille* reconnaît aussi par ailleurs la faillibilité des évangéliques dans le témoignage : « Nous regrettons vivement tout témoignage indigne dont les disciples de Jésus se sont rendus coupables »^[19]. « Nous regrettons profondément toutes les fois où, soit individuellement soit communautairement, nous avons confessé le Christ en paroles et l'avons renié en actes. Cette attitude inconséquente ôte à notre témoignage toute crédibilité. Nous reconnaissons nos luttes et nos défaillances continues.

Nous sommes résolus, à l'avenir, à faire preuve, par la grâce de Dieu, de plus de cohérence dans notre comportement individuel et ecclésial »^[20].

Leur engagement social

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, une majorité d'évangéliques se méfiaient du social, surtout en opposition à une aile protestante libérale, qui voyait volontiers dans l'engagement social l'expression principale du témoignage, au détriment de l'annonce de l'Évangile ; aujourd'hui il n'en est plus de même. Les Œuvres sociales des évangéliques se sont développées de manière assez spectaculaire au cours des dernières décennies, comme cela avait déjà été le cas lors des Réveils du XIX^e siècle. Aujourd'hui les évangéliques partagent largement la conviction que la Bonne Nouvelle concerne l'homme dans toutes ses dimensions.

Leur préoccupation éthique

Avec d'autres, en particulier au sein de l'Église catholique, ils s'alarment des dérives morales d'une société dont les références sont centrées sur un humanisme sans Dieu. Les évangéliques sont fermement convaincus qu'ils doivent être le sel de la terre et la lumière dans ce monde, sans chercher à plaire, ni à contraindre, mais en proposant une parole prophétique forte et une conduite conforme à l'éthique biblique.

[17] § « Le caractère unique de Jésus-Christ », pp. 13-14.

[18] *Un unique Christ pour tous, les religions et le salut en Christ*, Déclaration du Comité de Lausanne français, 6 p., p. 1.

[19] § « Situations difficiles », p. 38.

[20] § « Des témoins conséquents », p. 24.

4.2. LA PROGRESSION DES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES

Le protestantisme évangélique, longtemps délaissé des historiens européens, fait désormais l'objet de nombreuses recherches. En trois ans, pas moins de cinq manifestations scientifiques de premier plan lui ont été consacrées^[21].

Il apparaît pourtant que la situation des évangéliques n'était guère brillante à la fin du premier quart du XX^e siècle : « *Quel connaisseur des affaires protestantes aurait eu l'audace, vers 1930, d'oser suggérer qu'il y aurait encore des Évangéliques dans le monde à la fin du siècle ? Depuis plusieurs décennies, à cette époque, le mouvement moderniste avait tout submergé [...] le "libéralisme" théologique faisait des progrès irrésistibles* »^[22]. Cependant, cinquante ans plus tard, la perspective est radicalement changée, ce dont rend compte l'*Encyclopédie Mondiale du Christianisme (World Christian Encyclopedia)*, publiée en 1983 à Oxford et New York par David B. Barrett, dont les travaux font autorité. D'après les données fournies par ce travail et que commentait déjà Jacques Blocher : « *[les] Évangéliques [...] étaient en 1900 au nombre de 52 millions, c'est-à-dire 50,4% des protestants [...] [Pour] les décennies 1920-1930 [...] l'on peut penser [...] [que] les Évangéliques sont devenus très minoritaires avec un pourcentage descendant au-dessous de 30%. En 1980, ils sont 157 millions et leur pourcentage atteint 59,9%. Les estimations pour l'an 2000 leur donnent un total de 258 millions et un pourcentage de 74,7%. C'est sans*

doute en Europe que cette explosion est la moins perceptible ; on la voit mieux en Amérique du Nord, elle est évidente en Amérique du Sud, en Asie et surtout en Afrique »^[23].

L'évolution est telle, qu'aussi bien l'Église catholique que le Conseil œcuménique des Églises (COE) recherchent à présent le contact avec ces centaines de millions d'évangéliques dans le monde dont le nombre ne cesse de croître et l'influence de s'étendre ; on parle désormais d'eux comme de la « troisième force » du christianisme, avec le taux annuel de croissance le plus élevé : 1,83 % par an.

Lors du colloque du « Groupe de sociologie des religions et de la laïcité (GSRL), qui s'est tenu à Paris, en 2002^[24], l'estimation mondiale donnée a été de 200 millions d'évangéliques « classiques », sans compter le pentecôtisme (les pentecôtistes et les différentes mouvances charismatiques) évalué, pour sa part, à environ 350 millions, soit un total de 550 millions d'évangéliques.

La France n'échappe pas à ce phénomène : les évangéliques qui ne représentaient en 1900 que 13 % du protestantisme en constituent aujourd'hui un bon tiers, voire davantage ; ils forment les trois quarts des pratiquants au sein du protestantisme français. Vers 1945, on comptait sans doute moins de 50 000 évangéliques. En un peu plus de cinquante ans, leurs effectifs ont été multipliés par sept et leurs réseaux se sont densifiés.

[21] Cf. « Une histoire des évangéliques en plein boom », *Construire ensemble*, février 2003, p. 22.

[22] BLOCHER Jacques, « Les évangéliques dans le monde », *Unité des chrétiens*, n° 55, 1984, p. 10.

[23] *Ibid.*

[24] FATH Sébastien, *Entre rupture et filiation... Voir aussi BASTIAN Jean-Pierre (éd.) La recomposition des protestantismes en Europe latine. Entre émotion et tradition*, Genève, Labor et Fides, 2004, 350 p.

Dans une évaluation de 2004^[25], le nombre des Églises évangéliques de France métropolitaine est estimé à 1852 (769 Églises en 1970), soit une Église évangélique pour 32 000 habitants. Ces chiffres ne peuvent constituer qu'un ordre de grandeur.

4.3. UN ESSAI DE CLASSIFICATION

L'ensemble des Églises et Assemblées évangéliques se présente comme une multitude difficile à cerner. On peut cependant distinguer quatre groupes d'Églises, auxquels il convient d'ajouter la spécificité de l'AEF et du CNEF^[26].

4.3.1. Les Églises évangéliques indépendantes

Sont considérées comme indépendantes, les Églises ou Assemblées évangéliques dont le fonctionnement est autonome. Elles représentent environ 28% des Églises évangéliques. Elles sont, pour la plupart, constituées en associations culturelles locales et portent des noms variés (Assemblée Chrétienne, Église chrétienne évangélique, Centre évangélique, Église protestante évangélique, etc.). Elles sont d'importance numérique variable, ne font partie d'aucune fédération et peuvent être de tendance charismatique* ou non. Ces dernières années se sont beaucoup développées également de nouvelles Églises dites « ethniques », car issues de l'immigration. D'autres, depuis longtemps, forment une famille spirituelle homogène, par exemple les Assemblées de Frères*, dites darbystes.

Cette indépendance, liée à l'histoire de chaque Église ne traduit pas forcément une volonté d'isolement; beaucoup d'entre elles travaillent en collaboration avec d'autres Communautés, participent aux rencontres régionales, ou font partie de l'Alliance évangélique française (AEF) ou de la Fédération évangélique de France (FEF). Depuis quelques années un certain nombre d'Églises indépendantes tendent à se regrouper en unions d'Églises comme par exemple : l'Union des Églises pentecôtisantes indépendantes (UNEPI).

4.3.2. Les Assemblées de Dieu de France

Les Assemblées de Dieu sont nées au début du XX^e siècle, par la redécouverte du baptême dans le Saint-Esprit* avec les charismes qui l'accompagnent : le parler en langues, les dons de prophétie, de guérison, etc. Les Assemblées de Dieu ont hérité de la théologie et de la spiritualité du Mouvement de la sanctification* issu du méthodisme* au XIX^e siècle.

Dans le monde, les Assemblées de Dieu comptent aujourd'hui 50 millions de membres dans 191 pays. En France, les Assemblées de Dieu se sont implantées en 1930 avec un missionnaire britannique, Douglas Scott. Les Assemblées de Dieu de France célèbrent leur culte dans 713 Églises et postes d'évangélisation. Elles comptent 117 000 personnes dont 50 000 baptisés et 495 pasteurs, soit environ 25% des Églises évangéliques. Elles ont été aussi à l'origine de la Mission évangélique tzigane.

[25] LIECHTI Daniel, in *Annuaire de la Fédération Évangélique de France 2005*, Dozulé, Barnabas, 2004.

[26] Voir ci-après 4.4 et 4.5.

Elles possèdent, entre autres, une revue (*Pentecôte*), un Institut de théologie biblique, des maisons de retraite, des centres de vacances et une action auprès des jeunes en difficulté (*Teen Challenge*).

4.3.3. La Fédération évangélique de France (FEF)

La Fédération Évangélique de France a été fondée en 1969 à Paris pour représenter les Églises évangéliques auprès des pouvoirs publics, pour qu'elles ne soient pas confondues avec les sectes et pour promouvoir la foi protestante évangélique. Elle rassemble 370 associations regroupées en :

- **unions d'Églises**, par exemple l'Alliance des Églises évangéliques indépendantes (AEEI), l'Alliance pour Christ (APC), France-Mission (FM), l'Union de l'Église évangélique méthodiste (UEEM), l'Entente évangélique des Communautés et Assemblées évangéliques de France (CAEF), etc. ;
- **Églises locales**, entre autres des Églises de l'Association évangélique d'Églises baptistes (AEEB), et des Églises Indépendantes, totalisant plus de 700 lieux de cultes ;
- **plus de 140 Œuvres** (maisons de vacances, radios, éditions, associations de jeunesse, action sociale, mission Outre-Mer...) en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer.

Elle représente environ 21 % des Églises évangéliques, dans 92 départements. Son organisation consiste en un Comité national, des Commissions (éthique, théologique, juridique, jeunesse en partenariat avec l'Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs, maisons de vacances), des délégués régionaux.

La FEF représente aussi les Églises protestantes évangéliques au sein du conseil d'administration de la Caisse d'assurance vieillesse-invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC). Elle publie une revue trimestrielle, *Info-FEF*, ainsi que l'*Annuaire évangélique* qui répertorie notamment tous les pasteurs et responsables, les lieux de cultes et les œuvres qui s'y rattachent en France, Belgique et Suisse.

4.3.4. Les Églises évangéliques membres de la Fédération protestante de France (FPF)

Un certain nombre de Fédérations d'Églises évangéliques sont membres de la FPF [27]. Les plus connues sont : la Fédération des Églises évangéliques baptistes de France (FEEBF), l'Union des Églises évangéliques Libres (UEEL), les Églises réformées évangéliques indépendantes (EREI), l'Armée du Salut, la Mission tzigane... ainsi que plusieurs Églises néo-pentecôtistes ou charismatiques.

[27] Les grands absents des statistiques officielles évangéliques sont les adventistes. Encore considérée comme une secte, l'Église adventiste est membre à part entière de la Fédération Protestante de France, depuis le 11 mars 2006. Assez loin des polémiques souvent vives du passé, une grande partie des 44 643 membres baptisés et inscrits dans les 284 Églises adventistes de France pourraient être comptés parmi les évangéliques. Selon les endroits, les collaborations entre évangéliques et adventistes sont soit inexistantes, soit occasionnelles, voire régulières. L'Église catholique, pour sa part, a inauguré des conversations avec les adventistes au niveau international en 2001.

Ces Églises, au sein de la Fédération protestante de France, représentent environ 25 % des Églises évangéliques, et comptent environ 450 paroisses ou Églises locales.



À côté des Églises et Assemblées qui se désignent comme telles, il existe aussi un foisonnement d'Œuvres et de Missions évangéliques dénominationnelles ou interdénominationnelles, à vocation sociale ou d'évangélisation. On en trouvera une liste non exhaustive de plusieurs centaines d'entre elles dans l'*Annuaire Évangélique*.

4.4. L'ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE FRANÇAISE (AEF)

L'Alliance évangélique est née en 1846 à Londres, au sein des Églises issues de la Réforme et se réclame du double héritage de la Réforme et des Réveils.

L'Alliance évangélique française, selon ses propres statuts, a pour but d'établir et de développer les relations fraternelles entre chrétiens ou groupements évangéliques de toutes origines et de langue française ; de servir de plate-forme ou de support à toutes sortes d'actions communes, notamment sur le plan de la prière, de l'évangélisation, de l'entraide ou de l'éducation chrétienne et, en général, du témoignage chrétien sous quelque forme que ce soit ; d'exercer parmi ces chrétiens ou groupements, ou en leur nom, un rôle d'animation, d'information, de représentation.

Son conseil national est essentiellement composé de personnes mandatées par leur union d'Églises. Ainsi, il est parfaitement représentatif des principales dénominations composant le mouvement évangélique : Assemblées de Dieu (ADD), Fédération baptiste (FEEBF), Communautés et Assemblées évangéliques de France (CAEF), Fédération des Églises du Plein Évangile de France (FEPEF), Églises réformées évangéliques indépendantes (EREI), Union des Églises évangéliques libres (UEEL), Association des Églises évangéliques baptistes de langue française (AEEBLF), Communion des Églises et de l'espace francophone (CEEF), Armée du Salut (AS), Églises évangéliques arméniennes (EEA), Églises mennonites (AEEMF), etc.

L'Alliance évangélique rassemble aussi bien des chrétiens individuels que des organisations chrétiennes ou des Églises qui reconnaissent leur unité en Christ, cultivent des rapports fraternels en dépit de leur diversité, ont la volonté d'unir leur force en vue d'une utilisation optimale de leurs moyens, veulent porter ensemble les valeurs de l'Évangile dans le monde.

De façon générale, l'Alliance évangélique croit aux vertus du travail en commun. Elle s'inscrit dans une logique de réseau et s'emploie à bâtir des ponts.

À l'heure actuelle, plus de 200 associations et Églises sont membres de l'Alliance Évangélique Française ; il existe aussi des groupes locaux de l'Alliance évangélique dans la plupart des régions françaises.

Sans vouloir les énumérer tous, l'Alliance évangélique travaille dans des domaines aussi divers que la prière (avec, entre autres, la

Semaine universelle de prière mise en place depuis sa création en janvier 1846), la mission, l'évangélisation (mise en place d'actions nationales ou régionales), l'aumônerie en milieu carcéral, l'information religieuse, la défense de la liberté religieuse, l'action sociale et humanitaire, la réflexion (groupes de travail sur les nouvelles formes d'Églises), la jeunesse (organisation de rassemblements régionaux et nationaux)...

L'AEF est rattachée à l'Alliance évangélique européenne (en Europe, il y a 33 Alliances évangéliques nationales regroupant environ 10 millions de chrétiens évangéliques) : à ce titre, elle a deux représentants auprès du Parlement européen à Bruxelles. Elle fait aussi partie de l'Alliance évangélique mondiale (AEM) : elle est donc membre d'un réseau d'environ 3 millions d'Églises locales rassemblant 335 millions de chrétiens évangéliques de 123 pays différents. Elle est représentée auprès des Nations unies par un *Ambassadeur de bonne volonté*, intervenant particulièrement pour les questions de libertés religieuses. La Commission théologique de l'AEM a entretenu, de 1993 à 2002, un dialogue avec le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens^[28].

4.5. LE CONSEIL NATIONAL DES ÉVANGÉLIQUES EN FRANCE (CNEF)

Depuis 2001, il existe aussi un Conseil national des évangéliques en France (CNEF), à l'initiative conjointe de l'Alliance évangélique française (AEF) et de la Fédération évangélique de France (FEF). Le CNEF a pour vocation d'être un lieu d'échange, de réflexion, de concertation et de prière : une plate-forme en vue de renforcer les liens et la visibilité du protestantisme évangélique français, dans le respect de ses diversités.

Pour l'instant, il réunit deux fois par an les représentants d'Unions ou de Fédérations d'Églises évangéliques qui se regroupent en cinq familles : les évangéliques membres de la Fédération protestante de France (FPF), de la Fédération évangélique de France (FEF), des Assemblées de Dieu (ADD), d'Églises de type charismatique ou « pentecôtisant », et de l'Alliance évangélique française (AEF). Il a mis en place trois groupes de travail sur la déontologie, l'éthique et l'implantation d'Églises. On trouvera, en annexe 2, sa charte de fondation.

[28] Voir le texte « L'Église, l'évangélisation et les liens de la *Koinonia* ». Rapport des Consultations Internationales entre l'Église catholique et l'Alliance Évangélique Mondiale (1993-2002).

5. CONCLUSION

Les contacts qui se sont engagés entre catholiques et évangéliques d'une part, réformés, luthériens et évangéliques d'autre part, ouvrent de nouvelles perspectives. Ils invitent à de nouvelles relations reposant sur des

efforts de connaissance réciproque au-delà des idées reçues et sur la reconnaissance chez les uns et les autres de la recherche d'une fidélité à Jésus-Christ.

Membres évangéliques actuels du groupe de conversations :

- Pasteur Daniel Rivaud, co-président, pasteur Pierre Geiser, pasteur Jacky Leprat, pasteur Jean-Claude North, pasteur Jean-Paul Rempp, pasteur Florian Rochat.

Membres catholiques actuels du groupe de conversations :

- Mgr Philippe Gueneley, co-président, M. Yves Calais, père André Guimet, père Antoine Hérouard, père Pierre Jay, père Michel Mallèvre (secrétaire).

ANNEXES

- **Déclaration de foi de l'Alliance évangélique française**
- **Charte de fondation du Conseil national des évangéliques en France**
- **Glossaire**
- **Bibliographie sommaire générale**

Annexe 1

Déclaration de foi de l'Alliance évangélique française

Nous croyons :

- Que l'Écriture sainte est la Parole infaillible de Dieu, autorité souveraine en matière de foi et de vie.
- En un seul Dieu, Père Fils et Saint-Esprit de toute éternité.
- En Jésus-Christ notre Seigneur, Dieu manifesté en chair, né de la Vierge Marie, à son humanité exempte de péché, ses miracles, sa mort expiatoire et rédemptrice, sa résurrection corporelle, son ascension, son œuvre médiatrice, son retour personnel dans la puissance et dans la gloire.
- Au salut de l'homme pécheur et perdu, à sa justification non par les œuvres mais par la seule foi, grâce au sang versé par Jésus-Christ notre Seigneur, à sa régénération par le Saint-Esprit.
- En l'Esprit Saint qui, venant demeurer en nous, nous donne le pouvoir de servir Jésus-Christ, de vivre une vie sainte et de rendre témoignage.
- À l'unité véritable dans le Saint-Esprit de tous les croyants formant ensemble l'Église universelle, corps de Christ.
- À la résurrection de tous : ceux qui sont perdus ressusciteront pour le jugement, ceux qui sont sauvés ressusciteront pour la vie.



Annexe 2

Charte de fondation du Conseil national des évangéliques en France (CNEF)

Déclaration liminaire

Répondant à l'invitation du Conseil national de l'Alliance évangélique française (AEF) et du Comité directeur de la Fédération évangélique de France (FEF), la grande majorité des responsables des Unions d'Églises et des Institutions de formation biblique de France s'est rencontrée une première fois le 6 janvier 2001, à Nogent-sur-Marne. Différents aspects de la situation du mouvement évangélique dans notre pays ont été abordés : sociologique et statistique, théologique et relationnel. Prenant conscience de notre éparpillement et déplorant le préjudice que cela entraîne pour une parole et un témoignage évangéliques clairs, cette assemblée décida de se retrouver le 18 juin 2001, dans le même lieu, pour une journée de jeûne et de prière. À cette occasion, plusieurs responsables exprimèrent, au nom de leur Fédération et de leur Union, une demande de pardon pour les distances entretenues par le passé. Tous se sont réjouis de la qualité des échanges manifestant la volonté de reconnaissance réciproque et de développement de liens fraternels. Il fut alors décidé de confier à un groupe le soin de travailler sur le projet d'une plate-forme évangélique, de transmettre dans les Unions, Associations et Fédérations respectives ce qui venait d'être vécu et de se retrouver pour une nouvelle journée de travail le 7 janvier 2002. Un texte a été rédigé lors de cette rencontre définissant

ce que pourrait être le Conseil national des évangéliques en France. La rédaction ci-dessous résulte des corrections apportées lors de la réunion du 16 septembre 2002, suite aux consultations des instances responsables des diverses dénominations concernées. Après une nouvelle révision elle a été adoptée à l'unanimité le 6 janvier 2003.

Objet

Être un lieu d'échange, de réflexion, de concertation et de prière, une plate-forme en vue de renforcer les liens et la visibilité du protestantisme évangélique français, dans le respect de ses diversités.

Base

La Déclaration de foi de l'Alliance évangélique.

Fonctionnement

Participants

Toute Union ou Fédération d'Églises en accord avec l'objet de cette plate-forme peut demander à y participer.

Chaque Union ou Fédération d'Églises est représentée par deux personnes dont, si possible, son Président. L'AEF et la FEF sont représentées chacune par deux personnes en plus de leurs secrétaires généraux respectifs.

Fréquences des rencontres

Le Conseil National des Évangéliques en France se réunit au moins deux fois par an. Selon les nécessités, on peut envisager des rencontres supplémentaires. Dans un premier temps, les rencontres seront présidées, à tour de rôle, par l'AEF et la FEF.

Le comité représentatif

Ce Conseil national se dote d'un Comité représentatif composé de dix à quinze personnes représentant les courants du mouvement évangélique, soit deux à trois membres issus de chacun des cinq grands ensembles ou familles suivants : les Évangéliques rattachés à la FPF, le mouvement des ADD, la mouvance pentecôtiste et charismatique, la FEF, l'AEF. Sont membres invités permanents à ce Comité les Secrétaires généraux de l'AEF et de la FEF. La présidence du Comité représentatif est assurée par un de ses membres à tour de rôle par période d'un an. Le Comité représentatif prépare les rencontres du CNEF et veille à la mise en œuvre des décisions prises.

Groupes de travail

Dans certains cas et selon des modalités à définir, le Conseil peut être amené à donner un avis ou une recommandation et à exprimer publiquement sa position sur un sujet dont il serait saisi par l'un de ses membres. À cet effet, le CNEF met en place des groupes de travail pour lesquels il peut faire appel à des compétences extérieures. Ces groupes pourraient travailler sur des sujets relevant de la réflexion théologique et de domaines tels que l'éthique, les libertés religieuses, les relations avec les autorités, l'administration et les médias, la déontologie, l'évangélisation et l'implantation d'Églises, les aumôneries, etc. Il est entendu que ces travaux doivent tenir compte des services et des actions proposés par d'autres instances et associations. Ces groupes rendront compte de leurs travaux au Comité représentatif qui proposera des lignes d'action au Conseil national, lequel décidera des suites à donner.

Nogent, le 6 janvier 2003



Annexe 3

Glossaire [29]

1. Anabaptisme

Les anabaptistes, dénommés « rebaptiseurs » par leurs détracteurs à cause de leur opposition au baptême des enfants, constituent, au XVI^e siècle, la principale forme de la dissidence protestante, dite « Réforme radicale ». Ce courant protestant composite est caractérisé par l'accent sur la foi individuelle, le baptême du croyant, l'assemblée locale et le refus d'un lien organique avec le pouvoir politique, plus précisément la symbiose Église-État prolongée par la Réforme.

Dès sa première apparition, l'anabaptisme fut poursuivi et persécuté, tant par les catholiques que par les Réformateurs « officiels », parce qu'il mettait en cause les bases mêmes de la chrétienté. Contestataires dans tous les domaines, les « Frères » plantaient les jalons d'une société très en avance sur leur siècle. Ils proposèrent, en fait, à une société incapable de l'assumer les éléments d'une « révolution culturelle » totale.

Plusieurs anabaptismes naissent à peu près en même temps dans diverses régions :

- ◆ en Suisse, autour de Zwingli avec Conrad Grebel (1498-1526), et Felix Mantz (1498-1527), mais aussi Balthasar Hubmaier (1485-1528), l'un des meilleurs théologiens anabaptistes du XVI^e siècle,
- ◆ en Allemagne du sud et en Autriche, avec Hans Denck (vers 1500-1527) et Hans Hut (vers 1490-1527),

- ◆ et aux Pays-Bas, avec Melchior Hoffmann (1500-1543).

Ces mouvements connaîtront chacun une évolution spécifique :

- ◆ L'anabaptisme suisse fixera sa théologie dans la *Confession de Schleithem* (1527). Il est bibliciste, non-violent et refuse au chrétien la possibilité d'être magistrat (contrairement à l'attitude atypique de Balthasar Hubmaier qui ne rejettera ni le service militaire, ni le droit d'user du glaive).
- ◆ L'anabaptisme autrichien, plus mystique à ses débuts, prendra une forme communautaire qui donnera plus tard naissance aux Houtériens et aux Amish. Ces derniers descendent de groupes originaires principalement d'Alsace (région de Sainte-Marie-aux-Mines en particulier), mais aussi pour quelques-uns de Suisse et du Palatinat.
- ◆ Traversé parfois par des courants violents, l'anabaptisme néerlandais se perpétuera dans sa branche pacifique en prenant le nom de « mennonite », du nom de son réorganisateur, Menno Simons (1495-1561). Aujourd'hui, on trouve des Églises mennonites sur tous les continents, regroupés dans le cadre de la Conférence mennonite mondiale qui a participé de 1998 à 2003 à un dialogue international avec l'Église catholique. On compte actuellement largement plus d'un million de Mennonites dans le monde (dont une forte proportion en Amérique du Nord).

[29] À la fin de chaque article, nous avons proposé une bibliographie privilégiant les ouvrages les plus accessibles aux lecteurs catholiques. Nous sommes dans l'impossibilité de mentionner les différentes sources où nous avons puisé, mais exprimons notre dette à leur égard. Pour plusieurs articles, l'*Encyclopédie du protestantisme*, Paris-Genève, Le Cerf/Labor et Fides, 1995, 1710 p., a représenté une aide précieuse. Une notice de l'« Entente des Églises Évangéliques Libres de la Communauté urbaine de Strasbourg » (EELCUS) et de l'antenne « Évolutions religieuses et nouvelles religiosités » (ERNR) nous a également été très utile.

Voir aussi LÉONARD Émile-Guillaume, *Histoire générale du protestantisme*, (trois tomes), Paris, PUF, 1964, respectivement 402, 453 et 786 p. ; NICOLE Jules-Marcel, *Précis d'histoire de l'Église*, Nogent-sur-Marne, Institut biblique de Nogent, 1996, 295 p. ; ENCREVÉ André (dir.), *Les Protestants*, (t. 5 du *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*), Paris, Beauchesne, 1993, 534 p.

En France, ils sont particulièrement présents dans l'est du pays et en région parisienne.

La plupart des Églises de professants se réclament du mouvement anabaptiste (surtout celui

issu de Zurich en Suisse), qui est à l'origine de diverses Églises actuelles (mennonites, baptistes, Frères, etc.). Toutefois, le terme « anabaptiste » est aujourd'hui essentiellement utilisé dans son sens historique.

Bibliographie

SÉGUY Jean, *Les Assemblées anabaptistes-mennonites de France*, Paris-La Haye, Mouton, 1977, 904 p. ; LIENHARD Marc, « Les anabaptistes », in VENARD Marc (éd.), *Le temps des confessions* (1530-1620/30) (t. 8 de l'*Histoire du christianisme des origines à nos jours*, sous la direction de MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André et VENARD Marc), Paris, Desclée, 1992, pp. 119-181 ; *id.*, « Les réformateurs radicaux », in VENARD Marc (éd.), *De la réforme à la Réformation* (1450-1530) (t. 7 de l'*Histoire du christianisme...*), Paris, Desclée, 1994, pp. 815-821 ; BLOUGH Neal, *Jésus-Christ aux marges de la réforme*, Paris, Desclée, 1995, 258 p.

2. Assemblées de Frères (Brethren)

L'origine des « Assemblées » est complexe. Les « Frères » sont, en effet, héritiers de multiples tentatives de réformes (Vaudois, Réformateurs, Anabaptistes* et Mennonites, Piétistes*, Moraves, Méthodistes*). Ils sont plus directement issus des mouvements de réveil qui éclatèrent simultanément, au XIX^e siècle, dans plusieurs régions d'Europe.

La première « Église évangélique indépendante » fut, en effet, fondée à Genève en 1817, suite aux enseignements de Robert Haldane à quelques étudiants en théologie, parmi lesquels Frédéric Monod, Jean-Henri Merle d'Aubigné, César Malan, Ami Bost, Louis Gaussen, Henri Pyt, Henri Empeytaz... Dans les années qui suivirent, d'autres assemblées « dissidentes » se constituèrent dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, ainsi que les *Églises libres**.

Vers 1825, à Dublin (en Irlande), quelques chrétiens d'horizons différents, comme Anthony N. Groves, John G. Bellet, Edward Cronin et Lord Congleton avaient l'habitude de se retrouver pour prier, aspirant à un regain de vie spirituelle et à une vraie unité avec les autres croyants, quelle que soit leur appellation ecclésiale. Ils seront à l'origine du mouvement des Frères en Grande-Bretagne. Par la suite, une étroite communion s'établira entre les Communautés de Suisse et

celles de Grande-Bretagne ; toutes, elles insistaient sur le principe du sacerdoce universel et l'exercice des dons de chaque croyant pour l'utilité commune dans l'Église locale en attendant le retour du Seigneur.

À partir de 1830, les Assemblées de Frères, à l'instar de celles de Bristol et de Plymouth en Angleterre, connurent un rapide essor en Europe, puis bien au-delà. À l'exemple d'A. N. Groves parti en mission dès 1829 à Bagdad, puis en Inde, elles envoyèrent, en effet, des missionnaires dans le monde entier avant la fin du XIX^e siècle. Elles comptent actuellement plusieurs millions de membres à l'échelle mondiale.

Le mouvement des « Frères » allait cependant connaître une importante scission en 1847 qui perdure encore aujourd'hui (voir l'article : Darbyisme). Les Assemblées, demeurées fidèles à l'impulsion initiale du mouvement, en particulier dans son ouverture aux croyants d'autres dénominations, suivant ainsi l'exemple donné par George Müller (le fondateur d'orphelinats à Bristol) ou A. N. Groves, furent surnommées « Frères larges » ou « Frères ouverts ».

Si dans le passé, l'influence de Darby s'avéra très importante dans notre pays, ce n'est qu'au XX^e siècle que des missionnaires anglo-saxons, italiens et suisses appartenant aux Assemblées « larges » vinrent évangéliser en France. À la différence de

Darby, qui avait recruté parmi les Églises protestantes dont il avait attiré les meilleurs éléments, ils s'adressèrent avant tout aux « inconvertis ».

Aujourd'hui, les Assemblées de « Frères larges », représentées par les Communautés et Assemblées Évangéliques de France (CAEF), constituent la troisième dénomination évangélique en

France pour le nombre d'Églises. Les CAEF ne se démarquent actuellement guère des autres Églises évangéliques de professants, sinon par une insistance particulière sur la collégialité des Anciens, qui n'exclut pas que l'un d'eux puisse exercer un ministère pastoral à plein temps, ce qui est très fréquemment le cas.

Bibliographie

PERRET Paul, *Nos Églises dissidentes. Assemblées de Frères Larges. Aperçu de leur histoire et de leurs principes*, Nyon (Suisse), Je Sème, 1966, 79 p. ; MÜLLER George, *L'Audace de la Foi*, Extraits de son autobiographie rassemblés et présentés par Alfred KUEN, Saint-Légier (Suisse), Emmaüs, 1982, 175 p. ; LUTHI Marc, *Aux sources historiques des Églises Évangéliques. L'évolution de leurs ministères et de leurs ecclésiologies en Suisse Romande*, Genève (Suisse), Je Sème, 2003, 304 p. ; DANN Robert Bernard, *Father of Faith missions. The Life and Limes of Anthony Norris Groves (1795-1853)*, Paternoster Authentic Media, Bucks (G-B), 2004, 606 p. Sur l'histoire des CAEF, voir en particulier les quinze articles parus dans *Servir en L'attendant* de janvier 1996 à août 1998, accessibles sur le site : <www.caef.net>.

3. Baptême dans l'Esprit

Pour les évangéliques, l'Esprit est donné à la conversion. Certains considèrent cette étape comme le baptême dans l'Esprit, l'« immersion » dans l'Esprit Saint, celui-ci étant octroyé par Dieu sans condition au converti. Le baptême dans l'Esprit est même considéré comme l'une des caractéristiques par excellence de la Nouvelle Alliance, puisque désormais tout croyant sera baptisé dans l'Esprit (cf. Mt 3,11 et textes parallèles).

Pour d'autres, principalement les pentecôtistes et de nombreux charismatiques, le baptême dans l'Esprit constitue généralement une expérience particulière, appelée parfois « seconde expérience ». Dissociée de la conversion, elle peut intervenir plusieurs mois, voire plusieurs années après celle-ci. L'octroi de ce baptême est lié, la plupart du temps, à la pratique des charismes énumérés en 1 Co 12, et plus particulièrement à celui de la glossolalie (qui signifie « parler en d'autres langues »), à rapprocher de l'« effusion de l'Esprit Saint », pratiquée dans les groupes du Renouveau.

4. Baptême

Au sens moderne, le mot « baptême » désigne principalement une notion spécifique de l'Église

et du baptême. L'Église, corps du Christ, est fondamentalement le peuple des croyants. L'acte baptismal est considéré comme le signe visible ou le symbole d'incorporation du croyant à l'Église qui se constitue localement dès que des chrétiens baptisés sur profession de leur foi s'unissent par un acte volontaire d'alliance, sous la conduite du Saint-Esprit. En France, l'immense majorité des Églises évangéliques sont baptistes en ce sens.

Stricto sensu, le terme s'applique au seul mouvement baptiste. Les baptistes se considèrent comme héritiers de la Réforme du XVI^e siècle, manifestant notamment leur attachement à l'Écriture, seule autorité en matière de foi et de vie, et à la croyance au salut par grâce en Jésus-Christ, reçu par la foi. Ils eurent pour précurseurs les anabaptistes radicaux. Mais le mouvement en tant que tel ne prit réellement corps qu'au début du XVII^e siècle sur le sol anglais, au sein d'une Communauté puritaine séparatiste, de type congrégationaliste, la première Église baptiste ayant été fondée à Londres en 1612.

À partir de 1644, le baptême par immersion du croyant se généralise comme signe emblématique d'ensevelissement et de résurrection avec le Christ (cf. Rm 6). Vers 1660, on comptait en Angleterre près de 300 Communautés de type baptiste.

En Amérique du Nord, la première Église baptiste fut créée en 1639, par un ancien pasteur sépara-

tiste exilé, Roger Williams. À la suite de l'action missionnaire développée à la fin du XVIII^e siècle, sous l'impulsion première de William Carey, le baptême s'est répandu en Asie, sur le continent européen et dans la plupart des autres parties du monde. Il regroupe aujourd'hui environ 110 millions de membres au sein de la seule Alliance Baptiste Mondiale, qui représentait, encore en 2003, 80 % des baptistes, dont un important pourcentage aux États-Unis, notamment dans la communauté noire.

Les Églises baptistes se déclarent Églises de professants. Elles insistent sur l'autonomie de la communauté locale, *koinônia* des croyants, et sur l'engagement missionnaire ; elles entretiennent entre elles des liens fraternels de collaboration et d'entraide sous forme d'unions d'Églises, d'associations universelles comme l'Alliance baptiste mondiale. Elles mettent l'accent sur l'indépendance des Églises vis-à-vis du pouvoir temporel, la liberté de conscience et de culte, le respect des libertés et des droits individuels. À ce titre, elles ont contribué à la propagation des principes démocratiques.

En France, on estime qu'il existe au moins 180 Églises baptistes. Outre un certain nombre d'Églises baptistes indépendantes, il existe l'Association d'Églises évangéliques baptistes de langue française (AEEBLF) et la Fédération des Églises évangéliques baptistes de France (FEEBF), membre de la Fédération protestante de France, qui, avec ses 114 Églises, représente la seconde union d'Églises évangéliques. Les relations entre ces deux dernières familles, de sensibilités différentes, se détendent aujourd'hui, ce dont témoigne la fondation commune, en janvier 2000, de la Société d'histoire et de documentation baptistes de France (SHDBF). Depuis 1986, la FEEBF mène avec l'Église catholique un dialogue officiel, qui a produit plusieurs documents : *Rendre témoignage au Christ* (présentation et annotation, publiées en 1992, du rapport international baptiste-catholique sur la mission), *Convictions sur le baptême* (1998), *Cène-eucharistie* (2001), *L'Église* (2006).

Bibliographie

FATH Sébastien, *Une autre manière d'être chrétien en France. Socio-histoire de l'implantation baptiste (1810-1950)*, Labor et Fides, 2001, 1222 p. ; FATH Sébastien, *Les baptistes français (1810-1950), Faits, dates et documents*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2002, 205 p.

5. Biblicisme

Caractéristique du protestantisme évangélique, le biblicisme désigne un attachement particulier à la Bible « seule Parole écrite de Dieu et [...] unique règle infaillible de foi et de vie » (*Déclaration de Lausanne*, § 2). En ce sens, le biblicisme est un prolongement du *Sola Scriptura* des Réformateurs, à savoir que « tout ce que les écrivains sacrés ont écrit au nom de Dieu, Dieu nous le dit »

6. Courant charismatique

Orientation pentecôtisante qui se développe dans toutes les dénominations chrétiennes depuis la fin des années 1960 (on parle alors de « Renouveau charismatique »), le charismatisme met l'accent sur les « dons de l'Esprit ». Les milieux charismatiques diffèrent du pentecôtisme sur plusieurs points :

- ◆ Le courant charismatique est beaucoup plus transconfessionnel : il considère le manque d'unité des Églises et certaines structures ecclésiales sclérosantes comme un obstacle à l'évangélisation et à la croissance de l'Église, il ne veut pas devenir une organisation, mais rester un mouvement. Il met aussi l'accent sur l'épanouissement personnel : il prend très bien en compte les aspirations thérapeutiques, individualistes et anti-institutionnelles de la culture post-moderne.
- ◆ Par ailleurs, le courant charismatique ne fait pas de la glossolalie une condition absolue d'obtention du « baptême de l'Esprit ». Il engendre aussi des pratiques culturelles plus diversifiées, notamment à cause :
 - des nouveaux réseaux fondés sur les rela-

tions personnelles avec les pairs et les frères qui assument une supervision apostolique, – de l'utilisation de la Bible qui sert plus de *garde-fou* que de *modèle* exclusif en ce qui concerne la conception des charismes.

- ◆ Enfin, il valide une plus grande variété de charismes que le pentecôtisme « classique », notamment par l'importance accordée à l'expression communautaire de la vie dans l'Esprit. C'est, en effet, son sens de la vie de l'Église qui lui permet d'avoir l'impact actuel.

Le courant charismatique valide également les ministères favorisant la construction de l'Église décrits en Ep 4,11 (parmi lesquels le ministère apostolique). De fait, la vie d'Église des charismatiques ne tourne pas autour d'une organisation centralisée, mais consiste généralement en un réseau flexible et non institutionnel de collaboration entre associés qui acceptent d'être redevables à un pasteur reconnu comme ayant un ministère apostolique.

7. Darbysme

John Nelson Darby (1800-1882), ancien prêtre anglican, fut l'un de ceux qui, dans les débuts, ont le plus contribué à développer le mouvement des « Frères » d'abord en Irlande, puis en Angleterre, dans les décennies 1830-1840 (voir l'article « Assemblées de Frères »).

À la suite de la rupture de J. N. Darby avec l'assemblée de Béthesda, à Bristol, en 1847, de nombreuses autres assemblées adoptèrent ses enseignements, en particulier en matière de discipline dans le domaine de la communion ecclésiastique. D'où le surnom fréquent qui leur sera désormais donné, d'Assemblées « exclusives »

ou « darbystes ». Parmi les points que son grand ascendant personnel imposera peu à peu se trouvent le baptême des enfants, une discipline intransigeante pour l'admission à la Cène et sa conception personnelle de « l'apostasie de l'Église ». Cette dernière s'inscrit dans un système d'interprétation original des Écritures, qui lui est principalement dû, appelé « dispensationalisme » parce qu'il compartimente l'histoire du salut en sept dispensations correspondant à des phases de révélation successives. L'ensemble de ces enseignements, globalement considéré, sera à l'origine de multiples divisions et scissions.

Inlassable voyageur et prédicateur sillonnant l'Europe (notamment la France, à partir de 1844), visitant six fois l'Amérique du Nord, et allant jusqu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, J.-N. Darby est l'auteur de nombreuses brochures d'édification, de traités de controverse et d'une traduction de la Bible en allemand, français et anglais.

De nos jours, les Assemblées de « Frères étroits », dites « darbystes », représentent la quatrième dénomination évangélique pour le nombre d'Églises dans notre pays. Une bonne moitié d'entre elles s'orientent progressivement vers des conceptions plus « ouvertes ». Il convient de ne pas les assimiler avec la branche connue sous le nom de « taylorites »^[30], qui s'est séparée d'elles en 1890 et qui s'est progressivement radicalisée.

Contrairement à ce que leur discrétion pourrait laisser penser, ces Assemblées ne constituent pas de minuscules groupes, certaines d'entre elles rassemblent, en effet, plusieurs centaines de frères, où les classes instruites prédominent. Il faut noter cependant une majorité de familles rurales.

Bibliographie

ISCHEBECK Gustav, *John Nelson Darby et son temps*, Lausanne, Vie et Liberté, 1937 ; NICOLE Georges & CUENDET Richard, *Darbysme et assemblées dissidentes*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1962 ; « Les Assemblées [dites darbystes] » in DAGON Gérard, *Panorama de la France évangélique* (vol. I), Dozulé, Barnabas, 1993, 154 p., pp. 45-52.

[30] Ce groupe, issu de James TAYLOR SENIOR (1870-1953), ne doit pas être confondu avec le « taylorisme », c'est-à-dire les théories relatives à l'organisation du travail de Frédéric W. TAYLOR (1853-1915).

8. Déclarations de Chicago

Elles furent rédigées à l'initiative du Conseil International sur l'Inerrance Biblique fondé en 1977, conçu pour durer dix ans et atteindre dans ce délai son objectif, à savoir « œuvrer par des publications et l'enseignement académiques à la

consolidation chancelante du peuple chrétien dans l'entière véracité des Écritures ».

C'est ainsi que furent successivement rédigées la *Déclaration de Chicago* sur l'inerrance biblique en 1978, celle sur l'herméneutique biblique en 1982 et celle sur l'application de l'enseignement biblique en 1986.

Bibliographie

Ces documents peuvent être obtenus en particulier auprès de la Faculté libre de théologie réformée (FLTR) d'Aix-en-Provence : contact@fltr.net. Ils ont été publiés dans *La Revue réformée* XLIX (1998/1) n°197, puis sous forme de brochure aux éditions Kerygma en 1998, et sont téléchargeables sur le site : <http://www.unpoissondansle.net/rr/9801/index.php?i=0>.1993.

9. Églises libres

De nombreuses Églises, unions d'Églises et mouvements du courant évangélique ont adopté le terme « libre ». Lorsqu'il figure dans l'appellation même, il s'agit d'un qualificatif qui détermine une dénomination particulière ; c'est le cas, par exemple de l'Union des Églises évangéliques libres (UEEL). Dans le cas contraire, il revêt un sens plus ecclésiologique, décrivant une situation ou une conception de l'Église indépendante de l'État.

- ◆ Au sens large, l'expression « Église libre » correspond à une conception de l'Église fondée sur deux principes, clairement formulés par le théologien suisse Alexandre Vinet (1797-1847) : l'indépendance vis-à-vis de l'État et le caractère confessant des membres de ces Églises. De fait, les Églises de professants se veulent des Églises libres préservant soigneusement leur vie intérieure et interne contre toute ingérence de l'État et des Églises qui lui sont inféodées (« constantinisme »). C'est pourquoi la première Assemblée « anabaptiste », apparue en 1525, est aussi présentée comme « la première Église protestante de professants et la première Église évangélique libre pratiquant la séparation entre l'Église et l'État ».

Le terme « libre » se rapproche ainsi sensiblement de celui d'« indépendant », toujours par rapport à une institution ecclésiastique existante établie et ayant des relations privilégiées avec le pouvoir politique. Sans nécessairement prendre l'étiquette de « libres », des communautés et mouvements évangéliques

anciens (Anabaptistes* puis Mennonites, Moraves, Non-conformistes et Puritains*...) qui, revendiquant la liberté de ne pas se soumettre aux prétentions du prince ou aux exigences de l'État, se mirent en marge des grandes Églises « officielles » dont les hiérarchies étaient fréquemment liées au pouvoir. Le même sens s'applique à beaucoup d'autres dénominations de type professant, souvent issues de mouvements plus récents de *retour aux sources* ou de *réveils* (Baptistes, Méthodistes, Frères...), du moment qu'elles n'ont pas accès au même statut que les Églises « officielles ».

Ainsi, dans tout pays, ou toute région, où un concordat est en vigueur, toute Communauté locale ou union d'Églises non concordataires peut être considérée comme faisant partie de ce grand ensemble des Communautés chrétiennes « libres ». C'est dans ce sens qu'en Alsace et Moselle il faut entendre l'expression d'« Églises libres ». En outre, du fait de leur situation, elles ne reçoivent aucun subside financier de la part des instances publiques, ce qui correspond du reste à leur conviction de séparation d'avec l'État. De même, en Allemagne, on appelle *Freikirchen* l'ensemble des Églises non rattachées à l'Église d'État (*Landeskirche*). Leurs pasteurs sont appelés *Pastoren*, les distinguant des *Pfarrer*, titre réservé aux ministres de l'Église « officielle ».

- ◆ L'emploi plus spécifique du terme, repris dans l'intitulé d'une dénomination particulière, demande quelques explications historiques. Au

début du XIX^e siècle des mouvements de réveils, touchant surtout les milieux protestants, donnèrent naissance, dans plusieurs villes de France, à des communautés plus ou moins autonomes, mais semblables par leur piété, par leur attachement à la Bible et par leur zèle pour l'évangélisation. L'indépendance par rapport aux anciennes paroisses protestantes était, pour des motifs doctrinaux, plutôt perçue et vécue comme une dissidence. Après 1848, à la suite du rétablissement du Concordat, les Églises Réformées de France furent autorisées à tenir leur Assemblée générale nationale. L'opposition du courant libéral et rationaliste à ce qu'une *Confession de Foi* soit placée à la base de l'organisation et de la discipline de l'Église réformée provoqua le retrait de bon nombre de pasteurs

et de Communautés appartenant au courant évangélique. Celles-ci se constituèrent en Union des Églises évangéliques dès 1849. Le terme « Libres » fut ajouté un peu plus tard, d'où le surnom de « Libristes ». En 1938, plusieurs paroisses de l'Union ont rallié l'Église réformée. À l'heure actuelle, l'Union compte plus de cinquante communautés situées principalement dans la moitié sud du pays.

Une dénomination semblable s'est formée en Suisse, dès 1847, par suite de la démission de 185 pasteurs de l'Église nationale qui voulaient l'autonomie des Églises. En Écosse, des Communautés dissidentes de l'Église d'État (l'Église presbytérienne) formèrent, en 1843, la *Free Church of Scotland*.

Bibliographie

BATY Claude, *Les Églises Évangéliques libres 1849-1999*, Valence, Ligue pour la lecture de la Bible, 1999, 362 p.

10. Églises de professants, Églises de multitude

Le terme « professant » est semblable à celui de « confessant ». Il se rapproche aussi de celui de « protestant » dans son sens originel et positif : « *qui témoigne ouvertement de sa foi et la manifeste par sa façon d'être* ».

À l'intérieur du protestantisme, c'est en 1523 qu'est apparu à Zurich le principe de l'« Église des croyants » ou « Église de professants ». Selon ce principe ne peuvent être membres de l'Église locale que ceux qui y ont été admis après profession personnelle de leur foi.

On comprend aisément que c'est en réaction ou par opposition aux Églises dites « de multitude » (ou multitudinistes), que l'histoire des Églises de professants (*Believer's Church*), appelées aussi « libres »*, s'est faite. Les Églises de professants se distinguent, en effet, classiquement des Églises « de multitude », ou « de masse » (en allemand, *Volkskirchen*) où l'adhésion à l'Église est proche d'un droit de naissance. Les Églises de multitude, quant à elles, acceptent comme membres tous ceux et celles qui sont nés en leur sein,

et les considèrent comme chrétiens du moment qu'ils ont été baptisés. D'un point de vue professant, la frontière entre l'Église et le monde extérieur est assez indéterminée. D'où une approche différente de l'évangélisation. Un vrai contraste avec les Églises de professants, où seuls les authentiques « convertis » au Christ, les « nés de nouveau » (*born again Christians*), peuvent, en principe, devenir membres de plein droit.

11. Évangélistes

« Évangéliste » n'est pas à confondre avec « évangélique ». Il désigne, d'une part, les auteurs des quatre évangiles et, d'autre part une personne ayant reçu un don particulier et la mission de communiquer l'Évangile aux incroyants et de les appeler à la conversion.

Un « évangéliste » est donc une personne exerçant un ministère spécialisé en vue d'annoncer le message de la Bonne Nouvelle, source de salut. Parfois itinérant, il n'est pas obligatoirement un professionnel ; de fait, beaucoup d'évangélistes sont bénévoles. Si tous les chrétiens, et donc tous les évangéliques sont appelés à être témoins du Christ, tous ne sont pas évangélistes.

12. *Fondamentalisme*

Le mot est devenu, dans les médias et dans l'opinion publique, synonyme d'extrémisme (toutes religions confondues). Mais à l'origine, le terme désigne une branche très respectable du mouvement évangélique. Le fondamentalisme protestant est, en effet, né en réaction aux évolutions de la théologie libérale à la fin du XIX^e siècle. Il visait à maintenir coûte que coûte les « fondamentaux » (*Fundamentals*) de la foi biblique, tels l'infailibilité des Écritures, la divinité du Christ, sa naissance virginale, sa mort expiatoire, sa résurrection corporelle et son retour personnel, mais aussi les doctrines relatives au Saint-Esprit, au péché, au salut et au jugement, au culte, à la mission mondiale et à l'évangélisation. Le terme « fondamentaliste » fut donc forgé pour désigner quiconque croyait aux affirmations centrales de la doctrine chrétienne.

Cependant, peu à peu, dans l'esprit des gens, le fondamentalisme fut associé à certaines attitudes extrêmes et extravagantes. Au départ, les fondamentalistes étaient des théologiens de renom qui s'étaient accordés sur des points essentiels, malgré leurs divergences sur des points secondaires.

Mais, par la suite, les théologiens compétents parmi eux étant de moins en moins nombreux dans leurs rangs, les fondamentalistes se discréditèrent aux yeux du grand public par l'emploi d'arguments spécieux et de méthodes contestables. Si bien, qu'en 1946, trois théologiens américains, Harold Ockenga, Edward Carnell et Carl Henry, insatisfaits à la fois du libéralisme et de l'orientation prise par le fondamentalisme, posèrent indépendamment les bases d'un nouveau théologique, le « néo-évangélisme », qui marquera profondément cette seconde moitié du XX^e siècle. Leur souci premier fut un enseignement théologique de qualité qui n'élude pas les problèmes, mais les aborde au niveau des travaux de leurs collègues universitaires. Manifestant un vif intérêt pour l'évangélisation, ils furent assez rapidement rejoints par Billy Graham, pourtant élevé dans la stricte tradition du fondamentalisme, qui peu à peu fit siennes leurs convictions.

Ainsi, aujourd'hui, les chrétiens des Églises de professants, à l'instar de tous les mouvements de retour aux sources tout au long de l'histoire de l'Église, assument les éléments fondamentaux de la foi chrétienne.

Bibliographie

BEN BARKA Mokhtar, *Les nouveaux rédempteurs. Le fondamentalisme protestant aux États-Unis*, Paris, L'Atelier et Genève, *Labor et Fides*, 1998, 1992 p.

13. *Inerrance*

Doctrine selon laquelle la Bible, dans ses manuscrits originaux, est sans erreur (« exempte de toute fausseté, fraude ou tromperie »), car révélée par le Saint-Esprit. D'un point de vue évangélique, il est, en effet, essentiel de reconnaître l'Écriture sainte comme totalement véridique et digne de foi, si l'on veut saisir pleinement et confesser, comme il convient, l'autorité de l'Écriture sainte.

En affirmant l'entière véracité et, par voie de conséquence, l'autorité pleine et ultime des Écritures, les évangéliques reconnaissent que la seule attitude qui convient devant la Parole de Dieu écrite est celle de l'acquiescement et de l'o-

béissance humbles. Pour les évangéliques, plus que le terme d'inerrance, c'est son contenu qui compte.

14. *Lausanne et Manille*

Les documents de Lausanne, en particulier la *Déclaration de Lausanne* et le *Manifeste de Manille*, constituent les textes les plus représentatifs et les plus connus de l'évangélisme contemporain.

La *Déclaration de Lausanne* fut principalement rédigée par le Dr John Stott, en conclusion du Congrès international sur l'évangélisation du monde (4 000 délégués, 150 pays représentés), qui s'est tenu – à l'initiative du Dr Billy Graham –

en juillet 1974 à Lausanne, en Suisse. Quinze ans plus tard, en juillet 1989, un second Congrès international (3 000 délégués et 170 pays représentés) s'est tenu à Manille aux Philippines. La déclaration publique qui y fut adoptée, le *Manifeste de Manille*, s'appuie sur les deux thèmes du congrès : « Proclamer le Christ jusqu'à ce qu'il vienne » et « Appeler l'Église tout entière à porter l'Évangile tout entier au monde entier ».

Mis à part ces deux grands congrès, dits de Lausanne I et II, une trentaine de consultations ont eu lieu sur des thèmes tels que « Évangile et culture », « évangélisation et responsabilité sociale », « un style de vie simple », « l'Esprit Saint » et « la conversion ».

La plus récente est le Forum 2004 pour l'Évangélisation du Monde, qui s'est tenu du 29 septembre au 5 octobre 2004 à Pattaya, en

Thaïlande. Son influence est aujourd'hui similaire à celle de la Consultation de Pattaya de 1980 qui avait alors stimulé de façon significative la mise en œuvre des convictions de Lausanne au sein du monde évangélique contemporain.

À l'initiative du Comité International de Lausanne, créé en 1974, s'est ainsi constitué le mouvement de Lausanne, qui fonctionne essentiellement sous forme de réseaux à l'échelle continentale ou nationale, soutenu par la parution régulière des « documents occasionnels de Lausanne ». Il s'agit de rassembler les évangéliques par thématique sur toutes les questions relatives à l'évangélisation et à l'action sociale. Le 3^e Congrès international (Lausanne III) est prévu en Asie en 2010.

Bibliographie

La *Déclaration* et le *Manifeste*, les deux documents-clés du mouvement de Lausanne, sont disponibles sur le site <www.lausanne.org> ou, sous forme de brochure commune, auprès de Jean-Paul REMPP : jpnremppbn@wanadoo.fr.

15. Méthodisme

Les Églises méthodistes sont issues d'un mouvement de réveil dans l'Angleterre du XVIII^e siècle. John Wesley (1703-1791), son frère Charles (1707-1788) et Georges Whitefield (1714-1770), jeunes théologiens se destinant à devenir prêtres de l'Église anglicane, créèrent à Oxford une association de jeunes adonnés à l'étude de la Bible et aux œuvres charitables (le *Holy Club*). Ils adoptèrent une stricte discipline de travail et de prière, ce qui leur valut d'être traités de « méthodistes », un sobriquet qui devait perdre son caractère péjoratif et désigner la spiritualité et l'organisation d'Églises qu'on appela « méthodistes ».

Au retour d'un voyage missionnaire en Amérique (Géorgie), John Wesley, profondément insatisfait de sa vie spirituelle, fit l'expérience du pardon et de la libération de la puissance du péché, le 24 mai 1738, en entendant un message sur la justification par la grâce dans le cadre d'une rencontre des Frères moraves.

Son frère Charles et Georges Whitefield ayant fait des expériences similaires, ils se mirent à prêcher

le message qui leur avait apporté la paix du cœur. Interdits de prédication dans l'Église anglicane, John Wesley et George Whitefield inaugurèrent l'évangélisation moderne en allant prêcher en dehors des paroisses, là où les gens se trouvaient. Ils prêchèrent la nécessité de la conversion et de la sanctification, en plein air, dans la rue et sur les places, sur les lieux de travail et d'habitation, aux laissés-pour-compte de la révolution industrielle, ressemblant des auditoires qui comptèrent jusqu'à trente ou quarante mille personnes.

L'appel à la repentance et à la conversion, le secours aux plus démunis, l'importance des groupes d'édification pour les nouveaux convertis (les fameuses « classes »), l'engagement des laïques pour la prédication et la direction de ces groupes (naissance des sociétés méthodistes), l'accent sur la sanctification personnelle « menée jusqu'à la perfection » caractérisent le mouvement fondé par Wesley.

Cette insistance sur la nécessité et la possibilité pour le chrétien d'atteindre une « entière sanctification » – « à la grâce de Dieu sans laquelle nul ne peut être sauvé ni sanctifié, doivent répondre le désir et la volonté de l'individu qui saisit cette grâce » –

implique concrètement que la vie de piété et l'engagement régulier dans l'Assemblée sont présentés comme des moyens facilitant la sanctification.

Le mouvement méthodiste qui, à l'origine, ne voulait être qu'un renouvellement de l'Église d'Angleterre, y suscita de vives oppositions. En lutte aux tracasseries et moqueries croissantes, celui-ci s'engagea peu à peu sur la voie menant à l'indépendance. Si la rupture avec l'Église anglicane fut finalement consommée en 1784, ce n'est qu'en 1932 que fut créée l'Église méthodiste elle-même (*Methodist Church*), qui rassembla plusieurs dissidences méthodistes apparues en Angleterre durant le XIX^e siècle. De nombreuses branches du méthodisme ont vu le jour, surtout en Amérique, sous sa forme épiscopaliennne ou « wesleyenne » (mode synodal), mais la plus importante est l'Église Méthodiste Unie (*United Methodist Church*), créée en 1968 suite à plusieurs regroupements. Elle représente l'une des plus importantes dénominations protestantes au plan mondial.

Le méthodisme est à l'origine de multiples Œu-

vres sociales ou d'évangélisation, comme l'Armée du Salut, créée en 1878. Les méthodistes jouèrent un grand rôle dans le Second Réveil qui se produisit aux États-Unis au début du XIX^e siècle, ils alimentèrent la geste des *camp meetings*, ces grands rassemblements religieux où la foule venait périodiquement écouter les prédicateurs. La majorité des Églises méthodistes sont de type évangélique, mais depuis la fin du XIX^e siècle, beaucoup se sont rapprochées des orientations des Églises officielles.

En France, le méthodisme wesleyen est venu des îles Anglo-Normandes au lendemain de la Révolution française. Parallèlement au mouvement wesleyen, divers mouvements épiscopaliens ont aussi travaillé en France depuis la fin du XIX^e siècle. En 1939, un bon nombre des Églises méthodistes françaises se sont ralliées à l'Église Réformée de France. L'ensemble des Églises méthodistes de ces deux Unions forme depuis 2005 le district francophone de la Conférence méthodiste d'Europe et du Sud sous l'appellation d'Église Évangélique Méthodiste (EEM).

Bibliographie

BERTRAND Claude-Jean, *Le méthodisme*, Paris, Armand Colin, 1971, 416 p. ; FROST Francis, « Méthodisme », *Catholicisme IX* (1982), col 48-71 ; RATABOUL L. J., John Wesley, *Un anglican sans frontières, 1703-1791*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991, 239 p. ; WAKEFIELD Gordon, « Wesley », *Dictionnaire de Spiritualité XVI* (1994), col. 1374-1392 ; BARRE Viviane, « La voie méthodiste : John Wesley (1703-1791) » in PLONGERON Bernard (éd.), *Le défi de la modernité (1750-1840)*, (t. 10 de l'*Histoire du christianisme...*), Paris, Desclée, 1997, pp. 221-228.

16. Mouvement de sanctification

Né aux États-Unis au milieu du XIX^e siècle, le Mouvement de la sanctification (ou de la sainteté ; en anglais, *Holiness Movement*) est un Réveil qui reprend dans la théologie wesleyenne certaines composantes de son enseignement sur la « perfection chrétienne ». John Wesley (1703-1791) prônait, en effet, « l'entière sanctification », c'est-à-dire la nécessité et la possibilité de vivre *dans* et *par* l'amour de Dieu.

En réalité, John Wesley s'est lui-même inspiré des pratiques dévotionnelles de mystiques catholiques, tel l'Espagnol Gregor Lopez (1542-1596), mais aussi et surtout de théologiens anglicans : Jeremy Taylor (1613-1667) et William Law

(1686-1761), auteur du *Practical Treatise upon Christian Perfection* (1726) et de *A serious Call to a Devout and Holy Life* (1728). Dans la continuité de la littérature d'édification puritaine, ces ouvrages mettent l'accent sur l'exploration de la conscience et l'autodiscipline.

Les tenants du Mouvement de la sanctification ne font donc que prolonger les enseignements wesleyens. Ils parlent, en effet, d'une « vie plus haute », établissant une distinction entre la justification par la foi, qui délivre de la peine du péché et une œuvre de sanctification, reçue également dans la foi, qui libère de la puissance du péché et dont le « baptême de l'Esprit » constitue un échelon essentiel.

De nombreuses dénominations intégrèrent des aspects du Mouvement de la sanctification. Elles

connurent un réel essor lors des mouvements de Réveil qui accompagnèrent le ministère de Charles Grandison Finney (1792-1875). Les enseignements dispensés au *College Oberlin* (Ohio), centre spirituel du Mouvement de la sanctification, furent très en affinité avec ceux des Réveils.

Dans ce mouvement, non seulement la piété individuelle a joué un rôle, mais aussi la responsabilité sociale. Les évangélistes du mouvement ont été les premiers à laisser les Noirs et les femmes étudier dans leurs universités et à reconnaître le ministère pastoral féminin. Ils ont combattu l'esclavage, entre autres en aidant activement les esclaves à prendre la fuite. Ils ont aussi élaboré

des projets pour une garantie internationale du maintien de la paix (qui se sont réalisés avec l'ONU). La plupart des impulsions sociales et politiques des Églises américaines actuelles remontent au Mouvement de sanctification.

C'est au sein de ce mouvement, qui s'enracinait dans le méthodisme, qu'est né le pentecôtisme en 1901. L'Église du Nazaréen (l'une des branches du méthodisme nord-américain) implantée en France depuis quelques décennies, avec un petit nombre d'Églises, est probablement le groupe d'Églises qui représente le mieux le Mouvement de la sanctification en France.

Bibliographie

BRAND-BESSIRE Daniel, *Aux sources de la spiritualité pentecôtiste*, Genève, *Labor et Fides*, 1986, 223 p.

17. Pentecôtisme

Grand mouvement de réveil, à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, le pentecôtisme est l'un des courants les plus récents du protestantisme. Issu du Mouvement de la sanctification, il est né en janvier 1901 dans le cadre du Collège Béthel de Topeka (Kansas) avec Charles Fox Parham, un pasteur méthodiste, considéré comme l'apôtre du pentecôtisme moderne. Son développement initial s'est confirmé en 1906 avec le ministère de l'évangéliste noir William James Seymour (1870-1922) qui intégra à ce mouvement de réveil certains aspects de la spiritualité afro-américaine.

Outre la thématique de l'Esprit comme suite illimitée d'effusions de la puissance de Dieu, ainsi que l'expérience du renouvellement par le baptême de l'Esprit, la théologie pentecôtiste évoque tout particulièrement Jésus qui sauve, qui baptise, qui guérit et qui revient. Le rôle du Saint-Esprit, étant manifesté par des prophéties, la glossolalie et la guérison miraculeuse, ce christianisme émotionnel a connu un développement très spectaculaire dans le tiers monde et notamment en Amérique latine. Parmi les Églises pentecôtistes les plus répandues, on peut citer les Églises de Dieu et les Assemblées de Dieu.

Cette progression fulgurante, puisqu'on chiffre ses effectifs par centaines de millions à l'entrée du XXI^e siècle (cf. 4.2), constitue le principal phénomène de transnationalisation du religieux à l'époque contemporaine. La force du pentecôtisme réside dans sa capacité à opérer des ruptures dans la continuité et à parler un langage global dans des langues et des cultures locales. Rattaché pour sa quasi-totalité au protestantisme évangélique, la centralité donnée aux charismes peut, dans certains cas, conduire à se poser la question d'une dissociation entre certains courants pentecôtistes et l'univers protestant, marqué par le principe du *Sola Scriptura*.

En France, le mouvement des Assemblées de Dieu (ADD) (cf. 4.3 b), duquel sont issues d'autres Communautés de Pentecôte (voir l'article « Charismatisme »), représente la principale famille pentecôtiste en même temps que la première dénomination évangélique en France aussi bien par le nombre d'Églises que de membres. Les ADD s'en tiennent, dans la définition des charismes, à un cadre biblique strict (sur la base de 1 Co 12, 4-11 et 29-30). Elles sont de type congrégationaliste, cependant les pasteurs se retrouvent régulièrement en synode (« convention »). Après avoir entamé un dialogue avec la Fédération Protestante de France, elles ont renoncé à y entrer en 2004.

Bibliographie

FROST Francis, « Pentecôtisme », *Catholicisme X (1985)*, col 1210-1216 ; SULLIVAN FRANCIS A., « Pentecôtisme », *Dictionnaire de Spiritualité XII (1984)*, col 1036-1052 ; « Le pentecôtisme : les paradoxes d'une religion transnationale de l'émotion », *Archives de Sciences sociales des religions*, 105, janvier-mars 1999, 183 p. ; WILLAIME Jean-Paul, « L'explosion pentecôtiste : contours et paradoxes d'un protestantisme émotionnel », in MAYEUR Jean-Marie et WILLAIME Jean-Paul (éd.), *Crises et Renouveau (de 1958 à nos jours)*, (t. 13 de l'*Histoire du christianisme...*), Paris, 2000, pp. 297-307 ; COMPAGNON Olivier, « Par-delà le protestantisme : l'effusion pentecôtiste », in MAYEUR Jean-Marie et WILLAIME Jean-Paul (éd.), *Crises et Renouveau (de 1958 à nos jours)*, pp. 559-570 ; BURGESS Stanley M. et DE VAN DER MAAS Edward (dir.), *The New International Dictionary of Pentecostal and Charismatic Movements : Revised and Expanded Edition*, Zondervan Publishing Company, 2002, 1278 p. ; « Pentecôtistes, quel œcuménisme ? », *Unité des chrétiens*, n° 134, avril 2004, pp. 7-33.

18. Piétisme

Grand mouvement de réveil, à la fin du XVII^e siècle dans l'Allemagne luthérienne, le piétisme a mis l'accent sur la conversion, la « nouvelle naissance » (grand thème des *Pia Desideria* de Spener), la piété biblique et l'importance des petits groupes d'édification et de prière (*conventicules*).

À cette époque, la religion de beaucoup d'*Evangelischen* était devenue une simple adhésion intellectuelle ou sociologique à une confession de foi, sans conséquence sur la conduite de la vie. C'est contre cette « orthodoxie morte » que se sont élevés des hommes comme Spener, Francke, Zinzendorf, Neander, Tersteegen, pour insister sur la nécessité d'une « foi de cœur » et

d'une vie sainte. Dans leur sillage sont nées des *ecclesiolae in ecclesia*, des *Gemeinschaften*, c'est-à-dire des communautés plus ou moins liées aux Églises luthériennes. C'est là que se retrouve encore aujourd'hui une bonne partie des évangéliques des pays germanophones. Le terme de Piétistes dont ils furent affublés est souvent utilisé dans un sens assez large, synonyme d'évangéliques.

Longtemps sous-évalué, le piétisme constitue une matrice importante du protestantisme évangélique, particulièrement en Europe continentale. Un grand nombre de sociétés d'évangélisation et d'œuvres diaconales novatrices au regard de l'éducation, de la santé et des problèmes sociaux en est issu.

Bibliographie

WEBER Burkhard, « Piétisme », *Dictionnaire de Spiritualité XII (1986)*, col 1743-1758 ; FROST Francis, « Piétisme », *Catholicisme XI (1988)*, col. 419-437 ; LAGNY Anne (éd.), *Les piétismes à l'âge classique. Crise, conversion, institutions*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2001, 380 p.

19. Prosélytisme

« Prosélytisme » vient du grec et signifie « venir vers ». Dans la Bible, le mot « prosélyte », dépourvu de connotation péjorative, qualifiait quelqu'un qui, croyant au Seigneur et acceptant sa Loi (la Torah), devenait membre de la communauté juive (« venait vers » le judaïsme). Le christianisme ne fit que reprendre cette signification pour parler d'une personne qui se convertissait du paganisme.

Aux yeux des évangéliques, l'évangélisation implique toujours – à l'instar des « dialogues » néo-testamentaires – une volonté de persuasion. Celle-ci se veut réellement respectueuse du prochain, ce que soulignent avec force différentes déclarations évangéliques de ces dernières décennies, en particulier le *Manifeste de Manille* : « Les chrétiens se refusent à utiliser des méthodes indignes de l'évangélisa-

tion. Certes, par nature, notre foi exige que l'Évangile soit communiqué aux autres, mais nous veillons à le présenter de façon ouverte et impartiale, en laissant les auditeurs libres de se faire leur propre opinion. Nous souhaitons faire preuve de sensibilité vis-à-vis des autres croyances que la nôtre et nous rejetons toute démarche conduisant à des conversions forcées » (§ « Situations difficiles », pp. 37-38).

Cette conception du prosélytisme se démarque donc clairement des connotations négatives véhiculées par ce terme aujourd'hui. C'est ainsi que la VI^e déclaration d'une norme biblique pour évangélistes^[31] stipule : « Dans notre proclamation de l'Évangile, nous connaissons la nécessité urgente d'appeler tous les hommes à prendre la décision de suivre Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur et ceci avec amour, sans forcer ni manipuler personne. »

Bibliographie

Plusieurs rapports de dialogues internationaux menés par le Conseil pontifical pour la promotion de l'Unité des chrétiens, au nom de l'Église catholique, traitent de cette question. Quelle que soit la réception de ces textes dans les milieux évangéliques, ils sont intéressants à consulter. En particulier :

- ◆ « ERCDOM – Dialogue évangélique-catholique sur la mission » (1977-1984), *Documentation catholique*, n° 1932, 1987, pp. 96-120 ; SCHWEITZER LOUIS (dir.), *Le dialogue catholiques-évangéliques. Débats et documents*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2002, pp. 141-206.
- ◆ Commission catholique – Alliance baptiste mondiale, « Appelés à rendre témoignage au Christ dans le monde d'aujourd'hui ». Rapport sur les conversations internationales (1984-1988), *Documentation catholique*, n° 2018, 1990, pp. 857-870 ; texte commenté par le Comité mixte baptiste-catholique en France, *Rendre témoignage au Christ*, Paris, Cerf, 1992, 108 p.
- ◆ Évangéliques et catholiques ensemble (théologiens des États-Unis), « La mission chrétienne au troisième millénaire » (1994), in SCHWEITZER LOUIS (dir.), *Le dialogue catholiques-évangéliques. Débats et documents*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2002, pp. 207-226.
- ◆ Commission catholique – Responsables de plusieurs Églises pentecôtistes classiques « Évangélisation, prosélytisme et témoignage commun », rapport de la quatrième phase (1990-1997). *Service d'information* (du CPPUC), n° 98, 1997, pp. 38-57.
- ◆ Consultation catholique – Alliance évangélique mondiale « Église, évangélisation et les liens de la *koinonia* » (2003), à consulter sur le site : http://www.cef.fr/catho/vieglise/oecumenisme/dialogues_theologiques.php.

[31] Déclaration prononcée à l'occasion de la Conférence internationale pour évangélistes itinérants organisée par l'Association Billy Graham, à Amsterdam, en juillet 1983.

20. Puritanisme

Dans le langage courant, le terme évoque moralisme et prudence. Mais il désigne à l'origine tout autre chose. On a qualifié de « puritains » (non-conformistes) les protestants anglais (calvinistes) qui contestaient la synthèse anglicane au nom d'un souci d'orthodoxie : ils voulaient « purifier » l'Église nouvelle des « erreurs mondaines ».

Le puritanisme a élaboré, de façon originale, les doctrines de la liberté souveraine de Dieu, de l'élection et de la discipline vocationnelle. D'une part, il a mis l'accent sur la conversion personnelle et sur l'itinéraire périlleux du « pèlerinage » chrétien (John Bunyan). D'autre part, il s'est

engagé à regrouper les « saints » par le biais d'associations volontaires, réalisant, en formes visibles et efficaces, l'alliance mutuelle (*covenant*) entre Dieu et son peuple, souvent en conflit avec les institutions traditionnelles de l'Église et de l'État. Mais, à l'apogée de la Révolution anglaise, le projet de réforme se brisa. Nombreux furent alors les puritains qui peuplèrent les colonies américaines, et leur théologie a profondément influencé l'identité protestante évangélique aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'entreprise puritaine en se développant outre-Atlantique, a notamment exercé une influence décisive sur la formation morale et politique de la Nouvelle-Angleterre et, enfin, sur la constitution républicaine et fédérale des États-Unis.

Bibliographie

TAVARD Georges, « Puritanisme », *Catholicisme XII (1990)*, col 316-320 ; BARRIE-CURIEN Viviane, « Dissensions protestantes dans les Iles britanniques », in VENARD Marc (éd.), *Le temps des confessions (1530-1620/30)*, (t. 8, Histoire du christianisme...), Paris, Desclée, 1992, pp. 501-518 ; *Id.*, « Les Églises dissidentes d'Angleterre » in VENARD Marc (éd.), *L'âge de raison (1620-1750)*, (t. 9, Histoire du christianisme...), Paris, Desclée, 1997, pp. 457-466.

21. Réveils

Le « réveil » (*revival*) est un mouvement de remobilisation militante des Églises et des individus, qui se traduit par des conversions et la création de nouvelles assemblées, organisations et institutions. Le « revivalisme » désigne la dynamique qui sous-tend les « réveils ».

Toute l'histoire du protestantisme est traversée par des périodes de renouvellement où la foi est revitalisée et l'Église dynamisée par la prédication et l'action de chrétiens fervents. Toutefois, la notion d'*awakening* ou de « réveil » caractérise un mouvement plus spécifique aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Certes, en Allemagne, le terme *Erweckung* s'applique déjà au renouveau religieux qui se produit sous l'influence de Philippe Jacob Spener (1635-1705) et se poursuit avec le piétisme morave développé par Nikolaus von Zinzendorf (1700-

1760). Le revivalisme anglo-saxon, du moins celui de John Wesley (1703-1791), porte la marque du piétisme germanique dans lequel il puise son inspiration première. Au départ, des hommes tels que John Wesley et George Whitefield (1714-1770) désirent avant tout réveiller une Église anglicane trop inerte, et dont la piété est jugée dépourvue de vitalité spirituelle véritable.

Cependant, qu'il s'agisse du « Grand Réveil » (*Great Awakening*) en Nouvelle-Angleterre, avec Jonathan Edwards (1703-1758), et qui se prolonge ensuite avec des revivalistes tels que Charles Finney (1792-1875), ou bien du Réveil en Suisse et en France sous l'impulsion de César Malan (1787-1864), Henri Pyt (1796-1835) et Ami Bost (1790-1874), le souci majeur est toujours d'insuffler, dans une piété trop formelle sans saveur ni chaleur, une foi vivante et missionnaire. En tant que christianisme de conversion, le protestantisme évangélique se réclame particulièrement du revivalisme.

Bibliographie

WEMYSS Alice, *Histoire du Réveil (1790-1849)*, Paris, Les Bergers et les mages, 1977, 274 p. ; FROST Francis, « Réveils-Revivals », *Dictionnaire de spiritualité XIII*, 1988, col 437-453 ; MÜTZENBERG Gabriel, *À l'écoute du Réveil*, Saint-Légier (Suisse), Emmaüs, 1989, 270 p. ; TAVARD Georges, « Réveils », *Catholicisme XII (1990)*, col. 1041-1046.

22. Sectes, sectarisme

Le terme de « secte » est très difficile à manier, car ses références normatives sont rarement dépourvues d'*a priori* redoutables (en tout cas dans son utilisation actuelle).

- ◆ À l'origine le terme « secte » (du latin *sequor*, « suivre ») est un terme neutre. La secte n'est alors qu'un parti formé au sein d'une religion et groupant des adeptes qui suivent la même doctrine. Des textes anciens, comme le Nouveau Testament, mentionnent dans ce sens différentes sectes juives, telles celles des pharisiens, des sadducéens ou des esséniens. Par extension, le terme peut aussi désigner « un ensemble de personnes qui professent une même doctrine philosophique ». On parlera alors par exemple de la secte des stoïciens ou des épicuriens. Dans les faits, le terme « secte » désigne bien souvent « l'ensemble des disciples qui suivent l'enseignement d'un maître ». Le christianisme lui-même sera considéré, à ses débuts, comme une nouvelle secte juive, le nom de « chrétiens » étant donné aux disciples qui suivaient le Christ en obéissant à son enseignement. On pourrait parler, de façon similaire, de sectes bouddhistes, islamiques ou autres...
Pris dans ce sens, le terme peut être parfaitement honorable ; on peut, en effet, en rester à une compréhension qui n'est pas polémique *a priori*.
- ◆ Dans la suite de l'histoire, le terme « secte » a intégré une connotation théologique extrême-

ment négative. Désormais, le terme de « secte » évoque un groupement qui « se coupe » de la vérité (*secare*) pour suivre (*sequor*) un maître dans l'erreur. C'est ainsi que les catholiques et les protestants se sont mutuellement accusés d'être une « secte », et donc d'être hérétiques. À ce niveau, le terme comporte l'accusation classique d'hérésie, de schisme et de prétention au monopole de la vérité et du salut. Ce n'est donc plus une façon neutre de nommer un groupe religieux, mais une façon réellement dépréciative et dévalorisante. Par opposition, le terme d'« Église » est toujours perçu comme étant valorisant.

- ◆ L'appellation contemporaine est plus fortement polémique encore. En effet, s'il s'attachait jusqu'à présent à la notion de « secte » l'idée d'erreur, d'abus, d'étroitesse, de fanatisme et d'intolérance, se surajoute aujourd'hui l'idée d'une profonde nocivité pour l'individu et/ou la société. La « secte » désigne donc bien aujourd'hui, dans le langage commun, un groupe religieux (ou non) socialement controversé en raison des dangers qu'il est susceptible de représenter pour les libertés individuelles, voire pour l'ordre social.
En ce sens, les Églises évangéliques ne sauraient être assimilées à des « sectes », même si elles peuvent comporter, comme tout groupe religieux, des dérives sectaires. En revanche, les Églises évangéliques correspondent généralement à la définition sociologique du terme, héritée de Weber et Troeltsch, qui renvoie à une association d'individus religieusement qualifiés en tension avec la société globale.



Annexe 4

Bibliographie sommaire générale

- Les trois *Déclarations de Chicago* : 1978, 1982, 1986. Le statut de la Bible et ses implications. La nature, l'interprétation et la mise en pratique de la foi biblique. Aix-en-Provence, Kerygma, 1998. 62 p.
- Comité de Lausanne pour l'Évangélisation du monde, la *Déclaration de Lausanne*, s.l., 1974, 18 p.
- Comité de Lausanne pour l'Évangélisation du monde, *Le Manifeste de Manille, un prolongement de la Déclaration de Lausanne, quinze ans après*, Pasadena, 1989, 66 p.
- FATH Sébastien (éd.), *Entre rupture et filiation. Le protestantisme évangélique : un christianisme de conversion*, Tournai, Brepols, 2004, 379 p.
- *Du ghetto au réseau. Le protestantisme évangélique en France, 1800-2005*, Genève, Labor et Fides, 2005, 425 p.
- KUEN Alfred, *Qui sont les évangéliques ? Identité, unité et diversité du mouvement*, Saint-Légier (Suisse), Emmaüs, 1998, 144 p.
- SCHWEITZER Louis (dir.), *Le dialogue catholiques-évangéliques. Débats et documents*, Cléon d'Andran, Excelsis, 2002, 265 p.
- SINCLAIR Christopher (dir.), *Actualité du protestantisme évangélique*, Strasbourg, Presses Universitaires, 2001, 180 p.



Table des matières

Aux lecteurs	2
1. Introduction	3
1.1. Origine et objectif du document	3
1.1.1. Historique	3
1.1.2. Statut du groupe	3
1.1.3. Objectif actuel	3
1.1.4. Résultats	3
1.2. Objet du document	4
1.2.1.	4
1.2.2.	4
1.2.3.	4
1.2.4.	4
2. À la découverte de l'identité évangélique	5
2.1. L'enracinement historique	5
2.2. Des Églises de professants	5
2.3. L'appellation « évangélique »	6
2.4. Caractéristiques et unité des évangéliques	7
2.4.1. Première caractéristique	7
2.4.2. Seconde caractéristique	7
3. Les spécificités des Églises évangéliques	9
3.1. L'Écriture	9
3.2. Le baptême	9
3.3. La Cène	11
3.3.1. Institution	11
3.3.2. Symbole	11
3.3.3. Sacrifice du Christ	11
3.3.4. Présence du Christ	11
3.3.5. Célébration et liturgie	11
3.4. Mariages et obsèques	12
3.4.1. Mariages	12
3.4.2. Obsèques	13
3.5. Le sacerdoce universel	13
3.6. Mode d'administration des Églises	13
3.7. Relation à la société	13
4. Les évangéliques français : une minorité méconnue	15
4.1. Une minorité dynamique	15
4.2. La progression des Églises évangéliques	17
4.3. Un essai de classification	18

4.3.1. Les Églises évangéliques indépendantes	18
4.3.2. Les Assemblées de Dieu de France	18
4.3.3. La Fédération Évangélique de France (FEF)	19
4.3.4. Les Églises évangéliques membres de la Fédération Protestante de France (FPF)	19
4.4. L'Alliance Évangélique Française (AEF)	20
4.5. Le Conseil National des Évangéliques de France (CNEF)	21
5. Conclusion	22
Annexe 1 : Déclaration de foi de l'Alliance Évangélique Française	25
Annexe 2 : Charte de fondation du Conseil National des Évangéliques en France (C.N.E.F.)	26
Annexe 3 : Glossaire	29
Annexe 4 : Bibliographie sommaire générale	45



© **SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE**

106, rue du Bac – 75341 Paris cedex 07

Renseignements : 01 45 49 69 74 – Commandes : 01 45 49 66 36 – Fax : 01 45 49 66 30

Site : <http://www.cef.fr> – E-mail : documents.episcopat@cef.fr – Dépôt légal : juillet 2006

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Stanislas Lalanne, secrétaire général de la Conférence des évêques de France.

COMITÉ ÉDITORIAL : Élisabeth Cordier, André Duplex, Antoine Hérouard, Jean Quris. **RESPONSABLE ADMINISTRATIF :** Thomas Poignavent. **SECRETARIAT DE RÉDACTION/MAQUETTE :** Annie Dedieu. **IMPRESSION :** INDICA – 27, rue des Gros-Grès – 92700 Colombes.

Toute reproduction interdite